

# La Consolidation de la paix au Liban

## Supplément spécial

Publié par le projet " La consolidation de la paix au Liban " du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par l'Allemagne, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar dans sa version originale en arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour dans les versions traduites en anglais et en français.

Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes.

Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Édition N°17, Décembre 2017



© Aziz Taher

- 03 Jusqu'à quand les déplacés syriens resteront-ils victimes des intérêts politiques ?
- 04 La place des us et coutumes dans la relation entre déplacés syriens
- 06 La problématique des mariages mixtes
- 07 Mariages mixtes : lorsque l'amour fait tomber les barrières
- 10 Qui veut être grand... devient serviteur
- 11 L'islam et l'autre
- 12 Protection et langage
- 13 Exode de deux mémoires
- 14 Les réfugiés syriens, une main d'œuvre qui participe à la production de tabac au Liban-Sud
- 15 La discrimination contre la femme dans la loi sur la nationalité

## 08 - 09

Lorsque le "ghrib" se déplace dans le Kesrouan : haine collective et acceptation individuelle



## Le pouvoir des mots et des chiffres

La crise des réfugiés syriens a touché tout le monde au Liban. Personne ne peut ignorer la lutte pour la survie menée par de nombreux réfugiés dans ce pays, ni l'impact de la crise sur les communautés d'accueil. En même temps, les Libanais ont fait de leur mieux pour aider les réfugiés syriens à vivre dans la dignité jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine. Pourtant, six ans après le début de la crise, et sans solutions politiques en vue pour le conflit en Syrie, la patience s'amenuise et les frustrations s'accumulent.

Nous savons tous que nos opinions et notre compréhension ne sont pas uniquement façonnées par des faits et des preuves. Cela s'applique également à la crise actuelle, avec des tensions entre les communautés, dictées à la fois par la réalité et les perceptions. Nous avons tous la responsabilité d'agir et de traiter les problèmes

des réfugiés d'une manière objective et constructive. Les médias ont ici un rôle important à jouer, notamment en vue des prochaines élections législatives. Les médias devraient s'efforcer d'informer plutôt que d'influencer, ou d'alimenter les stéréotypes négatifs et l'incitation.

Dans cette optique, il est important d'offrir des espaces neutres dans les médias pour une discussion factuelle sur les problèmes et les réalisations des communautés d'accueil syriennes et libanaises. Ce supplément est un petit pas vers la promotion de cette discussion qui, espérons-le, améliorera la compréhension et le respect mutuels.

**Céline Moyroud**  
Directrice du Pnud au Liban

## Ouvrez votre cœur

Ouvrez votre cœur à ceux qui sont bien plus mal lotis que vous, a déclaré la chancelière allemande Angela Merkel en défendant sa politique à l'égard des réfugiés. L'Allemagne et le Liban continuent d'être à la hauteur de ce vœu.

Par conséquent, et avec l'hiver froid et pluvieux qui approche à grands pas, nous devrions à nouveau porter notre attention envers ceux qui ont le plus besoin de notre soutien : les réfugiés et les citoyens accablés par la crise syrienne et ses répercussions au Liban. À l'approche de Noël, je voudrais citer le père Georges Massouh dans son article publié dans ce supplément : " Le vrai seigneur est celui qui choisit d'être un serviteur pour les pauvres, les nécessiteux, les déplacés, les réfugiés, les sans-abris et tous les affligés ". Alors, pourquoi ne pas commencer à donner plus, partager plus et juger moins ? Parce que personne ne sait ce qu'est pour les réfugiés d'être constamment à la merci des préjugés, et personne ne sait dans quelle mesure notre perception est influencée par ces attitudes biaisées.

Une fois de plus, je suis heureux de vous présenter le 17<sup>ème</sup> numéro du supplément d'information " La Construction de la paix " (Peace Building). Cette initiative, qui a aujourd'hui quatre ans, engage les médias à réunir des journalistes, des écrivains et des artistes de divers horizons pour promouvoir la paix et rejeter les préjugés – une expérience digne d'un pays qui jouit depuis longtemps de la liberté d'expression et d'un vibrant paysage médiatique.

**Martin Huth**  
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

## Panier de crises

Les Libanais sont sans doute amenés à maudire ces temps de crises qui viennent en rafales et leur font oublier l'essentiel : le développement et la modernisation de leur pays. Aujourd'hui, ils ont bonne raison de craindre que la dernière en date de ces crises, à savoir le conflit entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, ne vienne reléguer aux oubliettes la question des déplacés syriens, qui comptent selon les derniers chiffres plus du quart des habitants du Liban.

Il faut dire que les Libanais ont été suffisamment échaudés. Installés depuis 1948 dans leur pays, les réfugiés palestiniens ne sont clairement plus une priorité pour la communauté internationale. Pas même pour les autorités libanaises, qui ont pris l'habitude de subir les contrecoups des crises multiples qui secouent le Proche-Orient depuis cette époque : les guerres endémiques israélo-arabes, les accords de paix de Camp David, la guerre libanaise dont les Palestiniens armés étaient les détonateurs, les deux guerres du Golfe, les attaques israéliennes contre le Liban, la désintégration de l'Irak puis de la Syrie, les soubresauts

du Printemps arabe... sans oublier les multiples attentats terroristes qui ont secoué le pays du cèdre. Le tout sur fond de crise économique, de chômage et d'immobilisme politique.

La nouvelle crise irano-saoudienne qui vient éclabousser le cœur des institutions officielles libanaises risque ainsi de faire passer au second plan l'épineux dossier des déplacés syriens : plus d'un million de personnes, pour la plupart démunies, à gérer au quotidien, alors que l'infrastructure du pays déjà saturée peine à suivre. L'aide internationale a beau affluer, elle n'arrivera jamais à couvrir tous les besoins pendant que de plus en plus de Libanais vivent dans la précarité.

Caser plus d'un million de personnes dans un pays sursaturé est impensable, et planifier leur retour dans l'étape actuelle relève de l'impossible. Bref, c'est la quadrature du cercle... et pas grand monde pour en arrondir les angles.

**Gaby Nasr**  
Directeur des éditions spéciales  
du quotidien L'Orient-Le Jour

## Le prix de la fraternité en temps de crise

Le Comité de dialogue libano-palestinien a publié la deuxième partie de son étude intitulée " Asile palestinien au Liban ", qui traite des problèmes concrets de la vie des réfugiés, de leurs conditions de vie, des niveaux de pauvreté et de chômage, ainsi que d'autres aspects de la vie qui inquiètent à la fois les Palestiniens et les Libanais. Les premiers sont dans un état d'angoisse permanent d'instabilité et de peur d'un avenir inconnu, à tout le moins incertain. Les seconds sont toujours inquiets face à la présence chez eux de frères étrangers, sans espoir de retour dans leur pays. Le désespoir, l'oppression et le dénuement ont poussé beaucoup parmi ces derniers dans les bras du terrorisme, d'autres sont passés à la rébellion contre les lois du pays hôte, encouragés par la vue de centaines de Libanais qui leur font la concurrence en matière d'infraction aux lois.

Les changements qui se produisent dans le monde ne sont pas de bon augure en ces temps de crise, notamment pour ce qui concerne la question des réfugiés et des personnes déplacées. La plupart des pays sont dépassés par leurs problèmes politiques, sécuritaires en particulier et, dans une certaine mesure, économiques, selon l'étude. Le problème est en outre exacerbé par le manque d'engagement de la part de la communauté internationale à trouver des solutions efficaces à la résolution des conflits,

en se contentant seulement d'assurer le ravitaillement et des services minimum de santé, d'éducation et d'aide sociale.

Aujourd'hui, le Liban est plongé dans ses problèmes internes après que la question des réfugiés syriens ait été placée en tête de son agenda, puis portée devant l'ONU, afin de ne pas la voir se transformer en quelque chose d'analogue à la situation des Palestiniens, et faire en sorte que l'asile temporaire accordé aux Syriens ne dure pas des années et des années, vu que les conditions de leur retour sont totalement différentes.

La question n'est plus maintenant en tête des priorités, mais cela ne signifie pas que son importance a décliné ou que son report la condamne à l'oubli, parce qu'il s'agit d'une question existentielle pour le Liban, qui ne peut plus subir de pressions supplémentaires surtout si celles-ci vont en s'accroissant. Mais le problème n'est pas unilatéral, il est multilatéral : il s'agit d'abord, du début à la fin, d'un problème syrien, mais aussi d'un problème arabe et international, et personne ne devrait renoncer à sa mission afin que les réfugiés ne paient plus le prix des conflits entre frères.

**Ghassan Hajjar**  
Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

# Jusqu'à quand les déplacés syriens resteront-ils victimes des intérêts politiques ?

Élie Ferzli\*

Il est arrivé qu'un député libanais se lève, en pleine séance parlementaire, et réclame l'imposition d'une taxe de cent dollars américains à tous les étrangers désireux d'entrer au Liban par voie terrestre. En faisant cette demande, le député n'a pas caché qu'il avait pour objectif de limiter l'arrivée massive de déplacés syriens au Liban. Il a donc considéré que sa proposition constituait une solution idéale au problème posé par l'afflux de déplacés syriens. Il s'est basé pour cela sur un article de la loi sur les impôts et les taxes qui impose une taxe de 5 000 LL aux voyageurs qui passent par les frontières terrestres.

Le ministre des Finances a répondu à cette suggestion, pendant la séance législative destinée à débattre de la loi sur les impôts, en précisant qu'il existe des conventions et des traités qui régissent les relations entre les deux pays. Par conséquent, aucun des deux pays ne peut fixer des taxes de passage, selon son bon vouloir et sans consulter l'autre. Mais le député n'a pas été convaincu et a répondu : " De quels conventions et traités parlons-nous, alors que le nombre de déplacés syriens au Liban a atteint les 2 millions ? ".

Ce député a facilement considéré que la présence des déplacés syriens au Liban est illégale. Mais certains lui ont aussitôt répondu que ses propos ne sont pas exacts. Un ministre a même vivement protesté, affirmant que la présence des déplacés syriens au Liban est légale. Cet échange résume à merveille l'attitude ambiguë des autorités libanaises à l'égard du dossier des déplacés syriens. On peut même dire que cette attitude est marquée par la légèreté et l'incohérence. A ces qualificatifs, il faut ajouter la volonté d'exploiter politiquement ce dossier pour marquer quelques points sur le plan populaire.

Deux millions, c'est donc le chiffre rond qui circule chez les politiciens. Il est certes supérieur au chiffre avancé par les Nations Unies, qui parle plutôt d'un million, selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR). Jusqu'à présent, toutes les tentatives des autorités pour modifier ce chiffre n'ont pas abouti. Ce qui montre la légèreté avec laquelle ce dossier est abordé. Tant que la guerre en Syrie n'est pas terminée, la communauté internationale rechigne à pousser les déplacés à rentrer chez eux, pour qu'ils ne courent pas de nouveau des dangers. De son côté, le Liban officiel tente d'écarter le scénario de l'implantation que de nombreux pays considèrent comme l'une des solutions du problème posé par les déplacés. Le président américain l'a même déclaré à la tribune des Nations Unies.

L'absence d'une vision commune de ce dossier au niveau officiel est étroitement liée à la division politique aiguë au sujet de la crise syrienne, depuis ses débuts. Cette division apparaît à chaque occasion et sur chaque point relatif à ce dossier. Qu'il s'agisse du timing du début du processus du retour ou des lieux considérés comme sûrs, ou encore des mécanismes de ce retour. Le conflit est donc à son apogée entre ceux qui estiment que le retour doit se faire en coordination avec le gouvernement syrien et en particulier avec le président de la République syrienne et ceux qui refusent tout contact avec le gouvernement et le président, préférant que le retour se fasse sous l'égide des Nations Unies, lesquelles considèrent de leur côté que les circonstances du retour ne sont pas encore assurées.

Les conflits au sein du gouvernement ne sont pas moins importants que ceux qui se déroulent en dehors de lui. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas une seule autorité en charge de ce dossier et qu'il n'y a aucune entente à ce sujet. Chaque partie cherche à le traiter seule. Mais lorsqu'une fraction cherche à imposer son

point de vue, elle se heurte à une opposition féroce. Il y a quelque temps, le ministère chargé du dossier des déplacés syriens a proposé une vision de la solution qui a été soumise à la commission ministérielle en charge de ce dossier, mais certaines parties ont réclamé qu'elle soit retirée des débats. De même, le projet élaboré par le ministère des Affaires étrangères ne parvient pas à faire son chemin jusqu'au Conseil des ministres, en raison des polémiques qu'il suscite. Au cours de leurs visites respectives à l'étranger, le chef de l'État et le Premier ministre tiennent un langage différent sur ce dossier. Le président a même pris une initiative personnelle, récemment en remettant aux ambassadeurs des 5 pays membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'aux ambassadeurs de l'Union européenne, de l'ONU et de la Ligue arabe, un document sur les régions sûres ainsi que celles où est appliqué le principe de désescalade en Syrie, tout en refusant de lier le retour des déplacés à la solution politique et en insistant sur le fait que nul n'a intérêt à une explosion au Liban en raison de la crise des déplacés.

Ces divergences montrent qu'il n'y a pas une politique unifiée sur ce dossier, surtout en ce qui concerne le retour des déplacés en Syrie. Malgré cela, toutes les parties continuent de respecter l'accord ministériel conclu en 2015 et qui se résume ainsi : le refus de l'implantation, l'arrêt du flot de déplacés (sauf dans les cas humanitaires), et le retrait du statut de déplacé à tout Syrien qui retournerait en Syrie, quelle que soit la raison de son retour. En même temps, contrairement aux rumeurs sur le grand nombre de nouveau-nés syriens au Liban qui ne seraient pas enregistrés et pourraient devenir des sans-papiers, le précédent gouvernement avait estimé que leur enregistrement auprès de l'ambassade de Syrie à Beyrouth ou auprès du UNHCR est une solution acceptable. Le ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs repris ce point dans le projet qu'il a présenté au gouvernement et dans lequel il jette

**Désormais, le fait de réclamer le retour chez eux des déplacés syriens est devenu un slogan " porteur ", tout comme les propositions de limiter leurs déplacements et leur liberté de mouvement dans les villages et localités. Ces surenchères sont en harmonie avec une approche xénophobe à l'égard des déplacés syriens qui se répand de plus en plus dans plus d'une région libanaise**

les bases d'un plan global destiné à faciliter le retour des déplacés dans les zones sûres. Gebran Bassil a ainsi proposé que le gouvernement prenne des initiatives progressives destinées à encourager les déplacés syriens à rentrer chez eux, en conformité avec les engagements internationaux pris à ce sujet.

Indépendamment du conflit sur le mécanisme du retour des déplacés, la violence politique à l'égard de ces derniers ne cesse d'augmenter. Pour certains, cette violence politique serait liée à l'approche des élections législatives. De nombreux candidats à ces élections croient en effet que ce dossier peut constituer un élément important dans leur campagne. Ils ne cherchent donc pas à l'aborder sur le plan rationnel en trouvant des solutions logiques et réalistes, préférant se lancer dans des surenchères politiques qui ne servent ni les déplacés ni les communautés d'accueil. Au contraire, ces déclarations contribuent à faire monter les tensions entre les deux parties. Ces candidats croient que le fait d'attaquer les déplacés peut renforcer leur popularité auprès des électeurs, car ils sont convaincus que ces derniers rejettent de plus en plus la présence des déplacés syriens qu'ils accusent de prendre leur place dans de nombreux emplois.

Désormais, le fait de réclamer le retour chez eux des déplacés syriens est devenu un slogan " porteur ", tout comme les propositions de limiter leurs déplacements et leur liberté de mouvement dans les villages et localités. Ces surenchères sont en harmonie avec une approche xénophobe à l'égard des déplacés syriens qui se répand de plus en plus dans plus d'une région libanaise. Il arrive ainsi que dans certaines localités, les déplacés ne peuvent pas bouger la nuit alors qu'ils sont carrément chassés dans d'autres. De même, des actes de violence sont enregistrés à leur rencontre, juste parce qu'ils sont Syriens. Au point que certains d'entre eux n'osent plus révéler leur lieu de résidence, par peur de réactions de violence contre eux ou contre les membres de leurs familles. Ils sont d'ailleurs mal perçus, accusés d'office de terrorisme ou d'autres crimes et délits, dans une attitude de plus en plus ségrégationniste. Pourtant, selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, le taux de criminalité chez les déplacés syriens n'est pas plus élevé que chez les Libanais, en dépit de la différence énorme du niveau de vie entre les deux populations. La solution n'est en tout cas pas dans l'accroissement de la peur chez les déplacés syriens. C'est pourtant ce qui est arrivé après une série d'attaques destinées justement à les effrayer. L'ancien ministre des Affaires sociales Rachid Derbas a d'ailleurs déclaré à ce sujet : " Nous vivons en sécurité, parce que les déplacés syriens sont complaisants. S'ils avaient voulu s'organiser socialement, économiquement et politiquement, ils pourraient changer le visage du Liban ". Il a aussi ajouté : " Nous devons sortir du nid de vipères et voir la réalité comme elle est, sans l'amplifier ".

\* Journaliste à "Al-Itihad"

# La place des us et coutumes dans la relation entre déplacés syriens et communautés hôtes

Élias Sadkni\*

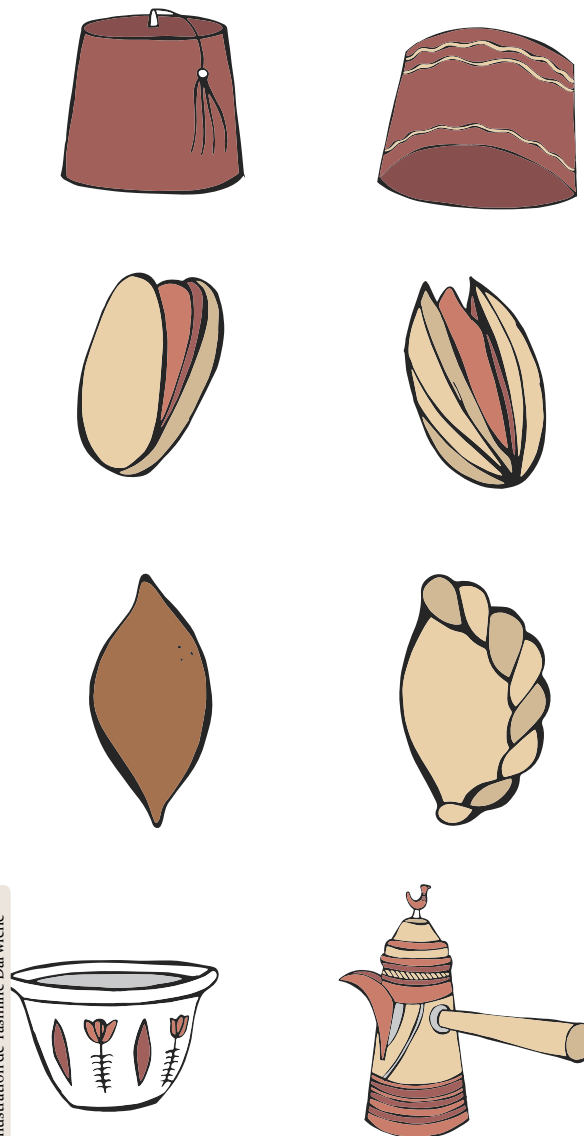
**Les mariages mixtes (ou non), le rôle de la femme, les veilles tardives, les " promenades " dans les jardins publics, le regroupement des chaussures devant la porte du domicile, le style d'habillement... Ces questions relatives aux us et coutumes de nos sociétés, et tant d'autres, ont fait l'objet de nombreux débats autour de ce qui rassemble et ce qui différencie les Syriens et les communautés qui les ont accueillis.**

Ces débats se sont déroulés dans le cadre d'ateliers de travail organisés par l'équipe du projet de "Dar el-Salam"<sup>(1)</sup>, qui a réuni des réfugiés, des membres des communautés hôtes et des travailleurs dans les domaines humanitaires issus des communautés locales. Les histoires étaient variées et très significatives pour tous ceux qui sont concernés par le travail dans l'humanitaire ou le développement. C'est ce qui nous a poussés, à Dar el-Salam, à réfléchir à la manière dont nous pouvons transformer ce contenu en recommandations qui contribueront à renforcer la paix civile au Liban et en Syrie. De là est née l'initiative des " Voix syriennes ".

Le premier papier publié par Dar el-Salam sous le titre " us et coutumes " n'était pas un papier académique qui, à défaut d'apporter des réponses définitives sur le rôle de ces us et coutumes comme facteurs de paix ou de conflit pour les réfugiés syriens au Liban, visait à poser ces problématiques en rapport avec la paix sociale sous un angle purement local, à travers le regard spécifique de certaines personnes. Le titre donné à cette série ne signifie pas qu'elle est la voix d'une seule société, celle des réfugiés, mais plutôt qu'elle contribue à offrir une tribune à tous ceux qui n'en avaient pas, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, il y a deux raisons principales au fait que l'on se soit concentré plus particulièrement sur les réfugiés : ces personnes appartiennent à la catégorie sociale la plus marginalisée d'une part, et elles forment la majorité des participants à ces ateliers de travail d'autre part. Malgré cela, ces histoires, idées, débats et recommandations reflètent les points de vue divers que se partagent des Libanais, des Syriens, des Palestiniens et tous ceux auxquels nous avons pu avoir accès dans nos cercles de dialogue.

Pour plus de clarté, il convient cependant de noter deux remarques concernant ce travail : d'une part, plutôt que d'effectuer une étude théorique sur la nature des us et coutumes, nous avons choisi de rassembler des histoires dont les auteurs décèlent des liens avec ce concept. De là, nous avons retenu les histoires dont le contenu vient enrichir le débat sur les habitudes de la société. Ainsi, beaucoup d'entre elles portent sur l'emploi, le mariage précoce, le travail des enfants, le rôle des personnalités locales dans la résolution des conflits, etc.

La deuxième remarque porte sur le classement et la généralisation. Ainsi, nous avons noté que, du point de vue des us et coutumes, la société de réfugiés et la communauté hôte ne sont pas nécessairement des sociétés homogènes intérieurement et différentes entre elles. En effet, dans nombre d'histoires, les participants étaient d'accord que les points communs entre certains Syriens et Libanais étaient plus nombreux qu'entre compatriotes.



© Illustration de Yasmine Darwiche

otes. De ce fait, les us et coutumes ont un impact différent selon les cas, pouvant tout autant être un facteur de paix que de conflit.

À titre d'exemple, certains participants considèrent que le mariage mixte syro-libanais a joué un rôle de facilitateur en faveur de l'accueil et du logement de nombre de familles déplacées de Syrie, et en faveur d'une adaptation relativement rapide. D'un autre côté, cette tradition a été considérée comme un facteur de tensions entre les deux peuples du fait de certaines interprétations qui y sont liées, comme la dot relativement modeste exigée par la femme syrienne, ou encore le fait qu'elle accepte sans problème la polygamie.

L'une des participantes a raconté une anecdote significative qui s'est déroulée dans un taxi-service entre deux Syriennes et une Libanaise. Les deux premières discutaient du retour de leurs maris respectifs du travail. La Libanaise est alors intervenue dans la conversation pour accuser les maris syriens de " voler " les emplois des Libanais. L'une des Syriennes lui a alors répondu : " Nous n'allons pas seulement voler vos emplois, mais vos maris aussi ! " La dispute s'est terminée en bagarre, tant et si bien que le chauffeur a chassé ces dames de son taxi... Il semble, de par cet exemple, que cette tradition de polygamie ait connu une recrudescence récemment, ce qui constitue un sujet sensible, notamment parmi les femmes.

Toutefois, selon une chercheuse en sciences sociales qui a participé à l'un des ateliers de travail, il n'existe pas de chiffres précis autour du mariage mixte entre Syriens (les femmes surtout) et Libanais après la crise des réfugiés. Nous ne savons pas si le débat autour de ce phénomène tient donc du sensationnalisme social et de l'exploitation politique, ou s'il reflète une réalité nouvelle.

Sur un autre plan, le changement des rôles au sein de la famille a fait l'objet de multiples débats. La plupart des participants ont convenu que la femme syrienne a trouvé, au sein de la société de réfugiés, une occasion d'entrer sur le marché du travail et de contribuer aux revenus de la famille, à un moment où les hommes n'avaient souvent pas la possibilité de se faire embaucher ou de circuler librement sur le territoire libanais. Or comme le travail de la femme est toujours mal accepté au sein de certaines communautés, ce changement a provoqué des remous au sein des familles.

Dans ce cadre, de nombreuses Syriennes racontent que la participation à des programmes organisés par des organisations humanitaires a affermi leur confiance en elles-mêmes et leur a conféré une indépendance et une force qu'elles décelaient précédemment chez la femme libanaise. Certaines ont même été jusqu'à affirmer que des femmes qui aspiraient au divorce mais n'y avaient pas accès sont devenues plus libres de se libérer de l'oppression qu'elles subissaient. À contrario, nous avons appris que certains hommes ont obligé leurs femmes à se retirer de certaines sessions, et ont demandé aux organisations d'arrêter leurs campagnes de sensibilisation, prétextant que les femmes étaient devenues " plus désobéissantes "...

Se faisant l'écho d'un autre son de cloche, certaines participantes ont considéré que le travail des femmes est vécu par certaines Syriennes comme un fardeau qui leur a fait perdre le privilège de n'avoir d'autre responsabilité que de s'occuper des enfants et de la maison.

Pour ce qui est du sujet du mariage précoce, soulevé de manière récurrente, il est décrit par la majorité des

(1) Un projet d'édification de la paix sociale fondé avec le soutien de l'Ordre des Jésuites au Liban, en collaboration avec les communautés locales et les organisations humanitaires et de développement

participants comme un des phénomènes aux impacts les plus néfastes, psychologiquement et physiquement, sur les mineur(e)s. En même temps, il est souvent vu comme un mécanisme – même négatif – d'ad-

aptation aux conditions de la vie de réfugiés, puisqu'il permet d'alléger le fardeau économique et de trouver un "garant" local qui soutient la famille. Toutefois, les participants ont fait remarquer que ce phénomène n'est pas nouveau et faisait partie des coutumes locales avant même la crise. Voilà pourquoi il n'y a pas eu de prise de position définitive sur ce sujet. Et bien que ce phénomène soit également répandu au Liban, ce sujet est devenu matière à sarcasme à l'encontre des sociétés de réfugiés, accusées d'être rétrogrades par la société hôte.

Le travail des enfants a également eu sa part des débats. Malgré l'image négative qui l'entoure, le travail des enfants est considéré parfois comme la seule solution possible pour assurer un revenu au foyer, surtout si le principal pourvoyeur est absent ou que sa capacité à se déplacer est limitée. Là aussi, ce phénomène n'est pas nouveau, plusieurs sociétés estimant que le travail est un moyen d'éduquer et de renforcer la personnalité des jeunes. Et bien que l'emploi des enfants allège quelque peu la misère des familles, il n'en reste pas moins un élément de tensions entre les parents et les employeurs qui, souvent, n'hésitent pas à exploiter l'enfant, et à le faire travailler dans des conditions extrêmement dures.

Il est significatif, cependant, que l'un des sujets le plus polémiques soit celui des célébrations lors des occa-

sions. On croirait, à tort, que les us et coutumes liées à cet aspect de la vie soient rassembleuses, mais ce n'est pas toujours le cas. L'une des habitudes que les Syriens ont ramenées de chez eux, et qu'ils ont d'autant plus perpétuée qu'elle répond à un besoin d'économies, est celle de la célébration des mariages et autres grandes occasions à la maison. Or ces célébrations se font en présence d'un grand nombre d'invités, et durent jusqu'à une heure tardive. Plusieurs conflits ont ainsi éclaté avec des voisins, arrivant même jusqu'au point où des familles étaient menacées d'expulsion. Dans d'autres cas, de telles occasions ont, au contraire, rapproché des familles de nationalité différente, notamment autour de la nourriture.

Au registre des histoires positives, il en existe plusieurs où des Libanais ont contribué à régler des problèmes auxquels faisaient face des Syriens. L'une de ces histoires est celle d'une famille syrienne menacée d'expulsion par un propriétaire, bien que l'accord entre eux ait stipulé que les Syriens pouvaient habiter le domicile à condition de s'acquitter de sa rénovation. Ce conflit n'a pris fin qu'après l'intervention d'un cheikh libanais qui a réconcilié les deux parties. Toutefois, les interventions ne sont pas toujours les bienvenues. Ainsi l'intervention d'un Libanais qui a voulu régler un différend au sein d'un couple de Syriens a été considérée par certaines participantes comme une intrusion dans les affaires intérieures familiales. Bien que celles-ci reconnaissent que la violence domestique soit une pratique inacceptable, elles soutiennent cependant que l'intervention d'un étranger a eu, dans ce cas, des conséquences plus négatives que positives, puisque le mari, et par conséquent toute la famille, ont été expulsés du domicile qu'ils occupaient.

En somme, le sujet des us et coutumes est bien trop complexe pour être résumé en une seule recherche. Les traditions peuvent avoir des effets variés sur nos relations en tant qu'individus ou que groupes, et surtout dans un contexte de crise de réfugiés. Voilà pourquoi tout ce qui a précédé constitue une contribution modeste à un débat dont il est souvent question, sans qu'il ne soit mené la plupart du temps de manière critique et analytique. Les médias et les organisations sont invités, à titre particulier, à enrichir ce débat en prenant le sujet au sérieux, afin de mieux sonder l'impact de leurs activités sur les relations humaines des bénéficiaires, à la lumière des habitudes courantes dans les sociétés locales.

*\* Militant dans le domaine humanitaire, spécialiste du développement et de la consolidation de la paix, directeur du projet "Dar el-Salam"*



# La problématique des mariages mixtes entre personnes de différentes religions ou nationalités

Dr Abdel Ghani Imad\*

**Qu'il s'agisse d'une différence de nationalité ou de communauté, les couples mixtes font souvent l'objet d'opposition. D'abord, il faut convaincre la famille de son choix. Puis, il faut faire accepter son couple par son environnement. Trois couples en témoignent.**

En vérité, la charte des droits de l'homme a établi et consacré le principe de l'égalité entre tous les êtres humains, de sorte qu'il n'est plus permis de distinguer entre une personne et une autre, ou d'établir une discrimination sur la base de la religion, de la race ou de la nationalité ; toutefois, l'idée même du mariage mixte, sur un plan juridique, repose sur la reconnaissance de l'existence de différences de divers ordres.

Ainsi, concrètement parlant, les distinctions en question sont légitimées dans les sociétés multiculturelles et plurielles par la nécessité de préserver la culture, les particularités et l'homogénéité sociale. Mais derrière ces grands principes se cachent en fait et se mêlent des motivations de nature étroitement confessionnelle, sectaire et ethniques.

Concrètement parlant, d'ailleurs, cette problématique se pose dès le départ. De fait, comment distinguer entre les "problèmes objectifs" qui surgissent, et ceux que l'on anticipe normalement dans les mariages mixtes, des problèmes similaires qui se posent dans les mariages homogènes du fait non des différences confessionnelles et ethniques, mais des différences culturelles, sociales et familiales, ou encore des différences provenant de la nature du travail, de l'habitat, de l'environnement social et des habitudes, etc.

En réalité, aucun chercheur attentif et objectif ne peut nier l'existence des problèmes et conflits qui se produisent, et qui continueront de se produire, à l'intérieur de chaque type de mariage. Il suffit pour le constater de rendre visite aux tribunaux religieux de chaque communauté, pour réaliser l'étendue des problèmes liés à des différences qui vont bien au-delà de celles qui sont dues à la religion ou à la nationalité. On constate alors qu'il y a des unions réussies et des échecs dans tous les types de mariages, avec des raisons spécifiques dans chaque cas, et qu'il n'existe pas de règle qui permettrait de faire prévaloir un type de mariage sur l'autre, ou condamnant à l'échec le mariage mixte. L'institution du mariage est en effet pleine de spécificités et de motivations particulières et impénétrables.

Pourtant, peut-on malgré tout dégager certains lignes directrices et facteurs communs de succès ou d'échec de l'union conjugale mixte ?

L'un des principaux arguments contre le mariage mixte est l'existence de valeurs de références contradictoires, voire potentiellement conflictuelles entre les religions et les nationalités, ainsi qu'entre les cultures, qui finissent inévitablement par devenir des sources de conflits pour les conjoints.

Certaines de ces difficultés et divergences ont un cachet objectif comme c'est le cas de tous les conflits ordinaires qui peuvent surgir à l'intérieur d'un foyer ; d'autres sont plus spécifiquement en rapport avec la nature du mariage mixte et interagissent avec d'autres facteurs, et notamment dans les cas suivants :

- Le mariage entre conjoints de nationalités différentes : dans ce cas, la problématique peut être en rapport avec le statut légal de l'union, et la possibilité de l'acquisition plus ou moins facile de la nationalité du conjoint (le cas type ici est celui de la mère libanaise qui ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants, pour des motifs en rapport avec la peur de l'implantation). Ce type de problématique est ouvertement débattu au sein de la société civile et politique. Citons également sur le plan légal la problématique des différences dans les régimes successoraux et du principe de réciprocité entre les États.

Dans certains cas, les conflits qui surgissent en raison

de ces régimes juridiques différents se répercutent rapidement sur l'entente conjugale. Mais ces conclusions mêmes sont aujourd'hui remises en question, dans le contexte de la mondialisation culturelle. Car si les valeurs de référence des deux conjoints étaient si contradictoires, la perspective d'une union aurait été écartée dès le départ. Toutefois, il arrive aussi que les contradictions entre valeurs de référence distinctes soit renforcées par les milieux où vivent les conjoints, par exemple en matière de liberté individuelle, de respect des coutumes familiales et sociales, de la prédominance des liens familiaux ou encore du rapport aux enfants et à leur éducation, de l'obligation de se sacrifier pour eux, toutes approches qui sont bien différentes, selon qu'on soit dans une société orientale ou dans une société occidentale dominée par l'individualisme. Quoi qu'il en soit, pour l'heure, et avec l'augmentation du nombre des déplacés syriens, les unions entre Libanais et femmes syriennes ont augmenté de façon significative ; certes, le phénomène n'est pas nouveau, mais il revêt en ce moment un aspect particulier avec le mariage des mineures, malgré l'absence de statistiques fiables dans ce domaine.

On sait toutefois que, selon les chiffres de l'Unicef, 32 % des mariages entre Syriens enregistrés au Liban concernent des mineures de moins de 18 ans, un chiffre qui reflète principalement l'origine rurale des conjoints. L'augmentation de ce taux est, croit-on, en rapport avec les situations de pauvreté et la recherche de stabilité sociale. Le fait que des hommes de nationalité libanaise ou autre contractent des mariages avec des mineures syriennes constitue un problème supplémentaire que cet article tente de saisir.

- Les mariages de conjoints de religions différentes : il ne fait pas de doute que le vivre ensemble qui marque les sociétés multi religieuses et multi communautaires est de nature à rapprocher les diverses valeurs de référence, mais ce phénomène n'est pas inéluctable. Dans certains cas, c'est au contraire la haine, l'intolérance et les rivalités qui se développent. Tout dépend, en premier chef, de la capacité de l'autorité publique à généraliser la culture de la tolérance, de la justice et de l'égalité ; car dans ce cas, le vivre ensemble peut engendrer un système de valeurs de références commun reposant sur la culture de la citoyenneté, et non plus sur l'appartenance communautaire ou sectaire.

La réalité est cependant toute autre. Concrètement parlant, les divergences s'approfondissent du point de vue légal, et

même social, à l'ombre d'un régime confessionnel comme celui qui existe au Liban, avec des règlements, des lois et des coutumes bien ancrés. Ainsi, sur le plan légal, le statut de l'état-civil chez les musulmans autorise la polygamie et le divorce, ce qui accentue le caractère patriarcal de la société, d'autant plus que le mariage chez les musulmans est un contrat comme un autre et que l'on peut s'en dégager de façon unilatérale, ce qui est inconcevable chez les chrétiens.

Les lois successorales accentuent encore ces divergences, les chrétiens étant soumis au régime de l'égalité homme-femme, conformément à la loi civile de 1959, alors que chez les musulmans, les lois successorales avantagent les hommes, même si certaines ruses légales tentent aujourd'hui de contourner cette réalité : ainsi, le changement de religion ou de dénomination, pratiqué par les chrétiens pour pouvoir divorcer, ou les dons et les comptes bancaires joints pour les femmes chez les musulmans, qui permettent aux femmes d'hériter comme les hommes. D'où le constat que la base juridique, pour importante qu'elle soit, compte moins que les mentalités et les valeurs mises en pratique dans la société.

L'une des principales problématiques susceptibles de marquer ce type de mariage mixte est celui de "l'éducation religieuse" des enfants ; certes beaucoup de parents résolvent cette problématique en décidant de donner à leurs enfants une éducation dite laïque ; mais tôt ou tard, eux et leurs enfants sont rejoints par la culture confessionnelle juridiquement légitimée et structurée par des institutions spécifiques.

- Quant au mariage entre conjoints de dénominations différentes, il ne pose plus les mêmes problèmes que jadis aussi bien chez les chrétiens que chez les musulmans, en dépit de certains résidus culturels qui continuent de jouer dans des milieux conservateurs ; encore qu'un regain d'influence des spécificités se manifeste aujourd'hui chez les musulmans (musulmans chiites et sunnites, druzes et alaouites), avec la montée des tensions et des conflits.

Pour dépasser les problèmes du mariage traditionnel, certains ont désormais recours au mariage civil. Ces unions n'ont pas d'effet légal si elles sont contractées au Liban. Mais les tribunaux civils le reconnaissent en fonction de l'article 25 du règlement LR60, s'ils sont contractés selon les règles dans un pays étranger. C'est la raison pour laquelle les voyages à Chypre, en Grèce, en Turquie et ailleurs se sont multipliés, et que les agences spécialisées se sont propagées dans ce domaine.

En dépit de toutes les difficultés et les problématiques, les mariages mixtes se sont généralement multipliés, montrent les dernières études sociologiques et statistiques, encore que ces mariages restent bien moins nombreux entre conjoints chrétiens et musulmans.

Ainsi, les dernières statistiques montrent que les mariages mixtes, au nombre de 173 883 aujourd'hui représentent 15 % du total des unions et sont réparties comme suit : 32 231 mariages entre musulmans de dénominations différentes et 118 250 entre chrétiens d'Églises différentes, ainsi que 10 797 mariages entre chrétiens et musulmans. Ainsi, le nombre de mariages interchrétiens est trois fois plus grand que celui des mariages intermusulmans (68 % du total contre 18,5 %), alors que les mariages chrétiens-musulmans stagnent dans un pourcentage étié (6,2 % du total des mariages mixtes).

**En dépit de toutes les difficultés et les problématiques, les mariages mixtes se sont généralement multipliés, montrent les dernières études sociologiques et statistiques, encore que ces mariages restent bien moins nombreux entre conjoints chrétiens et musulmans**

\* Professeur de Sciences Sociales à l'Université Libanaise

# Mariages mixtes : lorsque l'amour fait tomber les barrières

Nada MERHI\*

Loin des sentiers battus et des analyses souvent faites au sujet des réfugiés syriens et de l'impact négatif de leur présence sur l'économie du pays, une chose est certaine, quoique peu médiatisée : cette présence revêt également des avantages, et pas des moindres.

## Un obstacle d'ordre social

Lorsque Riwa et Walid ont décidé de convoler en justes noces, il y a douze ans, le problème de la confession ne s'était pas posé. Du moins pour le futur mari. "J'ai grandi sur une pensée nationaliste où la religion et les communautés n'avaient pas de place, confie-t-il. J'ai toujours voulu faire un mariage civil, d'autant que je n'étais même pas pratiquant."

Le problème s'était posé du côté de la jeune femme, qui appartient à la communauté druze. "Bien que dans ma famille, il y a eu plusieurs mariages mixtes, j'ai eu du mal à convaincre mes parents de mon choix, se souvient Riwa. L'obstacle était plutôt d'ordre social. Chez nous, on naît druze, on ne le devient pas. Donc, en épousant un homme d'une confession différente, mes enfants ne pourront pas être druzes. Nos aînés craignent donc de perdre un membre de la communauté, d'autant que nous sommes une minorité. La religion en elle-même n'a jamais posé de problèmes. D'ailleurs, j'ai vécu dans une famille ouverte aux autres. Mes parents ont toujours eu des amis de confessions différentes. Nous partageons leurs fêtes. J'ai également fait mes études scolaires et universitaires dans des établissements où je côtoyais des gens de différentes confessions. Je n'ai jamais eu peur de l'autre."

Et pourtant, le choc était au rendez-vous lorsque Riwa a fait la connaissance des amis de Walid. "J'ai toujours pensé que les chrétiens étaient ouverts, raconte-t-elle. Quelle ne fut ma

surprise lorsque j'ai vu la réaction de ses amis qui s'étonnaient que nous ayons contracté un mariage civil et qui nous posaient toutes sortes de questions. Ils voulaient savoir si notre mariage était "légal", si nous vivions "dans le péché", quelle sera la confession de nos enfants... Pour eux, j'appartenais à un milieu dont ils ignoraient tout. Mais, avec le temps, ils ont fini par constater que bien que je sois d'une confession différente, je ne cherchais pas à arracher Walid à sa famille ni à son milieu. Bien, au contraire, je me suis intégrée à leur environnement." "Notre relation est enrichissante à plus d'un niveau, renchérit Walid. Personnellement, je n'évalue pas la personne selon ses convictions qui peuvent changer au fil des années. D'ailleurs, c'est mon cas. Lorsque nous nous sommes mariés, je n'étais pas pratiquant. Aujourd'hui, je le suis, mais à ma façon. Riwa n'a jamais protesté. Elle n'a aucun problème à ce que je prie devant elle. Si elle n'avait pas cette ouverture aux autres, je pense que cela aurait pu créer un problème au sein du couple." Pour Riwa, "les enfants sont le critère du degré d'ouverture envers l'autre". "Si j'avais eu des enfants, j'aurais pu adresser un message à la société confessionnelle et lui montrer qu'il est possible, même dans un mariage mixte, d'élever ses enfants pour qu'ils soient hautement spirituels et connaissent Dieu dans toute sa splendeur, loin de la perception confessionnelle réductrice, affirme-t-elle. Je leur aurais appris à tirer ce qu'il y a de mieux du christianisme et de la doctrine druze."

\* \* \*

## "La discrimination me révolte"

Ils sont nouvellement mariés, mais leur idylle a commencé il y a quatre ans. Nivine a rencontré Abdo via sa meilleure amie qui prenait des cours de danse avec lui. "Elle était persuadée que nous allions bien nous entendre, parce que nous nous ressemblons sur plus d'un point", raconte Nivine.

Quand la jeune femme a voulu introduire son compagnon à ses parents, la réponse a été un non catégorique. "Lorsqu'ils ont su que Abdo était syrien, ils n'ont voulu rien entendre, se rappelle-t-elle. Je les ai affrontés, pour la première fois de ma vie. L'idée que leur refus était dû au fait que Abdo soit syrien m'était insupportable. Je leur ai dit que j'étais prête à le quitter, à condition qu'ils fassent sa connaissance."

Ils ont finalement fléchi, mais le père de Nivine tentait de la dissuader de poursuivre cette relation, qui ne va que "lui attirer des problèmes" : le regard que posent les Libanais sur les Syriens, l'impossibilité de transmettre la nationalité libanaise aux enfants...

"J'étais prête à relever ces défis, parce que pour la première fois de ma vie, j'étais prête à m'engager", confie la jeune femme. La rencontre s'est bien passée. "Ils se sont tranquilisés après avoir connu la famille de Abdo. Ils ont constaté que nous partageons les mêmes valeurs, biens que nous appartenions à deux milieux différents. Aujourd'hui, mes parents sont capables de prendre le

parti de Abdo, si nous avons un malentendu", ajoute-t-elle.

Du côté de Abdo, le problème de la nationalité ne s'était pas posé, "parce que ma grand-mère paternelle était libanaise". "Mon père et mon oncle sont nés au Liban, poursuit-il. J'aime l'accent libanais qui me rappelle ma grand-mère." Lorsqu'il est venu s'installer au Liban, il y a dix ans, Abdo a été étonné "par l'hostilité des Libanais envers les Syriens". "Je n'étais pas très conscient des tensions qui existaient entre les deux peuples, ajoute-t-il. Au début, j'évitais d'aborder des sujets politiques ou de parler avec un accent syrien." Tout a changé lorsqu'il a rencontré Nivine. "Pour la première fois en dix ans, j'ai enfin pu parler des sujets qui me tenaient à cœur, affirme-t-il. À travers notre relation, j'ai réussi à changer, dans nos entourages respectifs, la vision que nos amis avaient des uns et des autres peuples. Mes copains ont constaté que tous les Libanais n'étaient pas arrogants ou condescendants." Du côté de Nivine, ses amis ont "découvert qu'il y avait des Syriens "bien". "Un de mes amis ne cesse de me dire que Abdo est le seul Syrien qu'il apprécie, lance-t-elle. D'aucuns continuent toutefois de me demander si je n'avais pas de problèmes à ce qu'il soit Syrien. Dans mon entourage, les gens ont compris qu'on ne pouvait pas mettre tout le monde dans le même sac. En ce qui me concerne, je n'ai jamais jugé un être humain selon sa nationalité, mais selon son humanité. La discrimination m'a toujours révoltée, depuis mon enfance."

\* \* \*



© Illustration par Noel Kesruani

## Briser les tabous

Leur mariage n'a rien de conventionnel, du moins pour une société comme le Liban. Zeid est Libanais et Mekdes, Éthiopienne. Cette union leur a valu au tout début de nombreux problèmes d'ordre administratif: d'abord pour enregistrer leur mariage civil contracté en Éthiopie, "une procédure qui a pris près d'un an", puis pour inscrire leur enfant né près de trois mois après leur union, "les autorités considérant qu'il était illégitime", et enfin pour renouveler le permis de séjour de Mekdes, un an après le mariage, "parce qu'on essayait de la déporter". "Nous avons vécu dans l'anxiété pendant plusieurs mois", confie Zeid. "Je suis restée sans permis de séjour et sans mon passeport pendant près d'un an", se plaint la jeune femme. Finalement, à la suite d'un article virulent paru dans la presse et avec l'aide d'un "piston", l'enfant a été inscrit et la jeune femme a pu obtenir la nationalité libanaise. Sur le plan social, le couple dit "ne pas rencontrer de problèmes graves". "L'étonnement des gens m'amuse, avance Mekdes. Où est le mal si je suis mariée à un Libanais?"

"Dans notre quartier (le couple vit à Achrafieh), tout le monde l'aime, assure Zeid de son côté. Les gens ne sont pas trop racistes. Les choses auraient probablement changé si nous vivions dans une autre région." Il reprend : "Je me déplace beaucoup en taxi-service. Lorsqu'on voit mon fils, on devine que ma femme est Éthiopienne. Commencent alors les con-

fidences. Soudain, tout le monde est tombé amoureux de cette Éthiopienne. Les histoires sont toutefois restées sans lendemain en raison des pressions familiales."

Par leur union, Zeid et Mekdes ont réussi à briser les tabous dans leur entourage. "Tous mes amis mangent désormais de l'éthiopien, lance Zeid sur un ton badin. Au début, nous organisions beaucoup de soirées éthiopiennes et Mekdes cuisinait pour tout le monde. Avec le temps, les barrières ont commencé à tomber. Beaucoup de Libanais vivent dans leur bulle. Pour eux, tout ce qui est en dehors de cette bulle est étrange. Dans notre milieu, les gens ne posent plus un regard hautain sur les Éthiopiennes, mais les traitent sur un pied d'égalité. D'ailleurs, beaucoup de nos connaissances se sont elles aussi mariées avec des Éthiopiennes. Il n'en reste pas moins, que je fais toujours affaire avec des gens qui me posent moult questions."

En épousant Mekdes, Zeid a pensé qu'il s'intégrerait plus au milieu éthiopien et que son fils aurait deux patries. Le contraire s'est produit. "Ma femme s'est intégrée à la société libanaise, affirme-t-il. Quant à mon fils, il parle français et arabe." Ce ne sera pas le cas du prochain enfant, assure Mekdes, en plaisantant: "Je lui apprendrais l'éthiopien pour qu'il l'apprenne à son tour à son frère."

# Lorsque le "ghrib" se déplace dans le Kesrouan : haine collective et acceptation individuelle

Madonna Semaan\*

Les habitants du Kesrouan ne manquent pas, dans leur majorité, d'exprimer leur colère face à l'infiltration des déplacés syriens dans leurs villes et villages. Si le mot "racisme" porte une connotation condescendante envers un groupe de personnes, d'aucuns le poussent à l'extrême. D'autres en revanche n'ont pas honte d'évoquer, non sans "haine", un "ennemi" qui, à leurs yeux, est et continue d'être à "l'origine des problèmes économiques et politiques du pays".

Dans le passé, cette région a lutté pour que les Syriens restent hors de ses murs. Pendant longtemps, elle a porté haut l'étendard de la résistance, au même titre que ses voisins de Jbeil et du Metn. Aujourd'hui toutefois, les habitants expriment leur mécontentement face à une politique libanaise en général, et kesrouanaise en particulier, ayant entraîné une infiltration "des Syriens" dans les villages et les quartiers du caza. Leur présence est de ce fait devenue un fait accompli.

Aussi, les Kesrouanais n'attendaient pas les dernières prises de positions politiques appelant au retour des déplacés dans les villes et villages sécurisés en Syrie, pour développer leur mécontentement ou leur opposition. Même si ces prises de positions ont contribué à hausser d'un cran le ton du discours.

Pourtant, la haine collective s'accompagne d'une acceptation individuelle, tantôt en raison d'"intérêts" et tantôt en raison de "relations personnelles". En effet, certains propriétaires d'entreprises se défendent d'avoir embauché des Syriens, au moment où certains habitants prennent la défense de voisins et locataires sy-

riens. À chaque attitude amicale correspond une autre attitude amicale et tout discours de haine attire une haine similaire.

## Les Syriens du Kesrouan

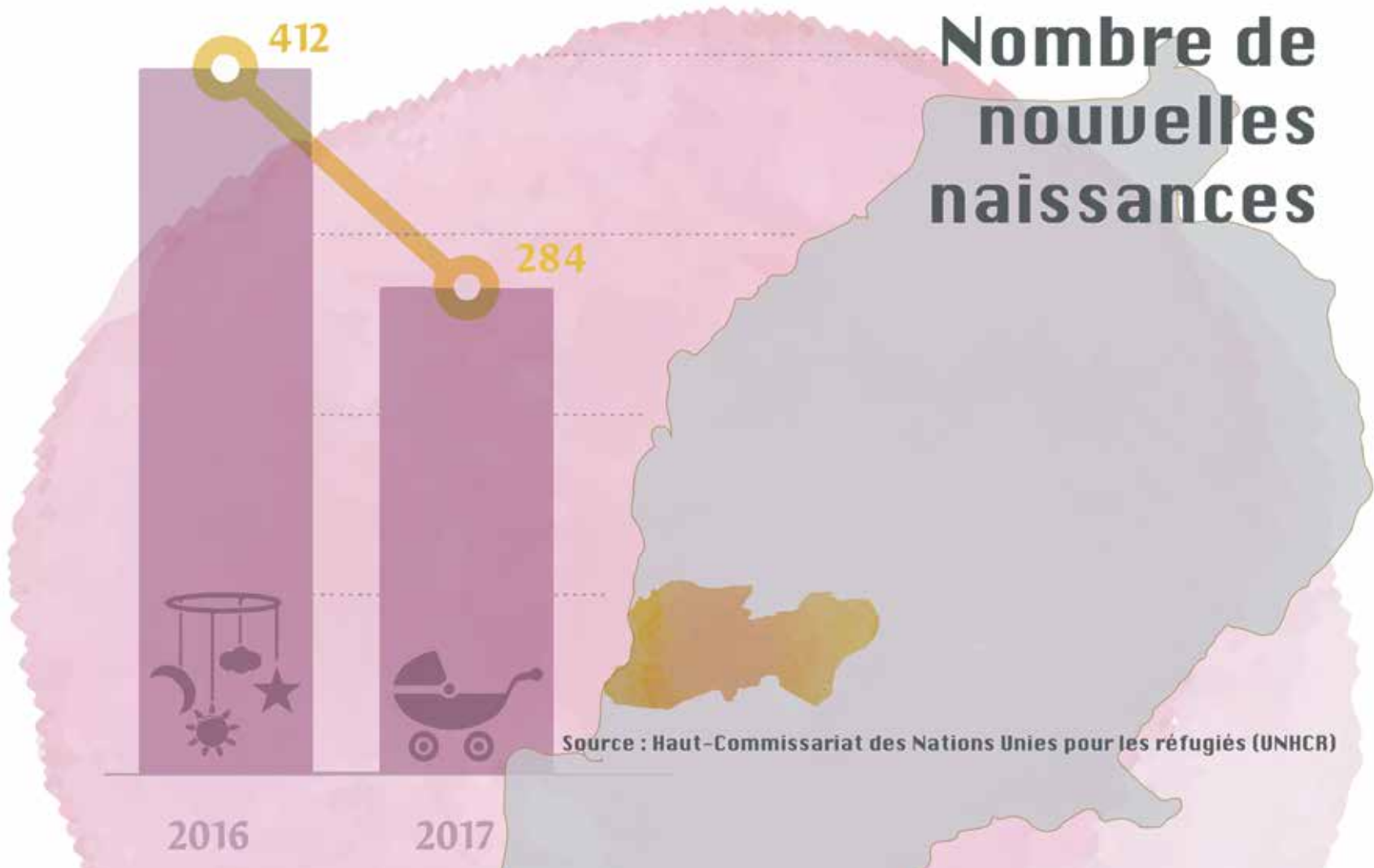
Les Syriens ne sont venus au Kesrouan que pour des raisons de travail. Forcément, ils ont eu écho de la notion de "ghrib" (étranger) telle qu'utilisée dans le jargon local. Avant la guerre en Syrie, ils s'étaient installés dans le caza pour travailler dans les chantiers. Ces mêmes ouvriers sont devenus, après le déclenchement de la guerre en Syrie, des ouvriers-déplacés ayant aidé d'autres Syriens à s'installer dans les hauteurs du Kesrouan. Notamment les musulmans d'entre eux. Quant aux Syriens chrétiens, ils ont choisi la région pour des considérations religieuses.

Raghida, qui s'est déplacée avec sa famille en 2013, raconte que son mari n'a pas voulu se réfugier dans d'autres régions à majorité musulmane. Bien que la religion permet à la famille de s'intégrer dans la contrée, plus précisément à Jounieh, "la vie n'a pas été facile

au début". "Jusqu'à une période récente, nous étions ces Syriens qui allaient porter atteinte aux ressources de ce pays", dit-elle. La situation n'a changé qu'après plusieurs démarches entamées par le couple envers leurs voisins et leurs employeurs. Pour ces raisons, le propriétaire du négoce où elle travaille a multiplié les efforts pour inscrire sa fille dans l'une des écoles de la ville, après que la directrice de l'établissement public ait refusé de la recevoir, parce que le nombre des élèves était au complet.

À l'instar de nombreux Syriens, Raghida n'a pas attendu longtemps avant de décrocher un travail. "Les propriétaires des commerces et des entreprises nous tolèrent tant que les prestations assurées par l'employeur au salarié sont réduites au minimum", avance-t-elle. Elle connaît de nombreux Syriens qui ont remplacé des Libanais sur le marché de l'emploi, "ce qui renforce l'animosité des Libanais envers nous, sachant que nous n'avons pas forcé l'employeur à nous embaucher".

Alors que la nature du travail est différente sur les hauteurs du Kesrouan, où les hommes, toutes communautés





confondues, travaillent dans l'agriculture et la construction, le regard posé sur eux ne change pas et pousse les Libanais à prendre les plus sévères mesures de précaution. À Hrajel, tout comme à Faraya, Jeïta, Yahchouche et même Safra, ainsi que dans d'autres villages et villes, "chaque Syrien est soupçonné de vol ou de harcèlement sexuel jusqu'à preuve du contraire". C'est la raison pour laquelle certains d'entre eux ont reçu leur part de coups, parce qu'ils ont refusé de se soumettre. Toni, habitant de Hrajel, affirme qu'"il n'y a rien de mal à contrer tout acte douteux par l'administration de coups, dans le but de prévenir une rébellion dont nous nous passons".

### Fardeau économique et social

Des villes côtières du Kesrouan jusqu'aux sommets du mont Sannine, de Nahr Ibrahim au nord à Nahr el-Kalb au sud, il semble que pas un seul Libanais ayant fait appel aux services d'un ouvrier ou d'une ouvrière de Syrie ne soit disposé à se passer d'eux. Dans le bâtiment, dans l'agriculture, comme dans le commerce, les boulangeries et la couture, les Syriens restent la main d'œuvre la moins chère en raison de leur disponibilité et de l'absence de toute prestation sociale ou médicale. C'est ainsi que le Libanais tire un avantage purement personnel de la situation du déplacé syrien.

Cela constitue évidemment une lourde charge qui pèse sur les villes et les villages dont tout le monde est conscient et que les programmes et aides des pays et des organisations internationales n'englobent pas. La situation dans le caza du Kesrouan est ainsi différente de celle observée à Baalbeck, au Hermel, dans le Akkar et d'autres cazas où se trouvent les camps et les rassemblements de réfugiés. C'est la raison pour laquelle certains présidents de conseils municipaux du Kesrouan font état de lourds fardeaux économiques, ainsi que de changements sociaux qui ont altéré l'image des quartiers et des rues. "Depuis quand rencontrons-nous des femmes voilées à Jounieh ou des maisons et des immeubles qui regorgent

de familles qui se partagent un même logement?", se demande Lynne avec indignation. De telles plaintes parviennent souvent au conseil municipal de Zouk Mikael. À cela s'ajoutent de nombreuses plaintes concernant "le saccage de sanctuaires, le déplacement de certains réfugiés munis de poignards, ainsi que leur rassemblement dans les rues des quartiers et sur les places parmi les groupes fumant le narguilé...", comme le souligne le vice-président du conseil municipal Pierre Achkar.

Tout comme ses homologues de Jounieh, Juan Hobeiche, et de Faraya, Michel Salamé, Pierre Achkar affirme que les municipalités sont incapables de recenser le nombre de Syriens dans leurs secteurs. Il souligne que Zouk Mikael compte près de 4 500 syriens inscrits, soit une augmentation de 500 Syriens depuis l'été dernier. Il n'a aucune explication sur les raisons ayant conduit à cette augmentation au cours de cette période. Vient s'ajouter un nombre inconnu de Syriens non-inscrits auprès de la municipalité et d'autres qui sont inscrits uniquement auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. À Jounieh également, il n'existe pas de chiffres exacts sur le nombre des ressortissants syriens, "d'autant qu'ils sont en perpétuel déplacement", comme l'indique Juan Hobeiche.

Alors que ce dernier et Pierre Achkar assurent qu'il n'ont pas imposé de couvre-feu dans leurs régions, Michel Salamé affirme qu'il a interdit aux "jeunes" déplacés de circuler après 19h, mis à part ceux qui sont munis d'une carte de travail nocturne signée par le conseil municipal. Sur le terrain, la question du déplacement nocturne semble être un simple détail pour les municipalités, comparé au lancement d'entreprises concurrentielles dirigées par des Syriens et le branchement illicite sur le réseau électrique, comme le confient les présidents des conseils municipaux. Juan Hobeiche affirme à cet égard qu'il va fermer soixante-douze entreprises dirigées par des Syriens à Jounieh, "parce qu'ils ne paient pas leurs dus à la municipalité". De son côté, Michel Salamé veille

à empêcher tout Syrien d'ouvrir un commerce à Faraya ou encore à s'acheter une voiture de taxi-service.

Le président du conseil municipal de Faraya souligne que certaines municipalités perçoivent une somme fixe pour chaque chambre ou appartement occupés par des Syriens, et ce pour récupérer "ne serait-ce qu'une somme modique" des importants montants déboursés par elles pour l'électricité, les égouts, etc. Bien qu'il assure ne pas recourir lui-même à ces procédés, il appelle le gouvernement à les légaliser parce que les charges augmentent pour les villages et municipalités.

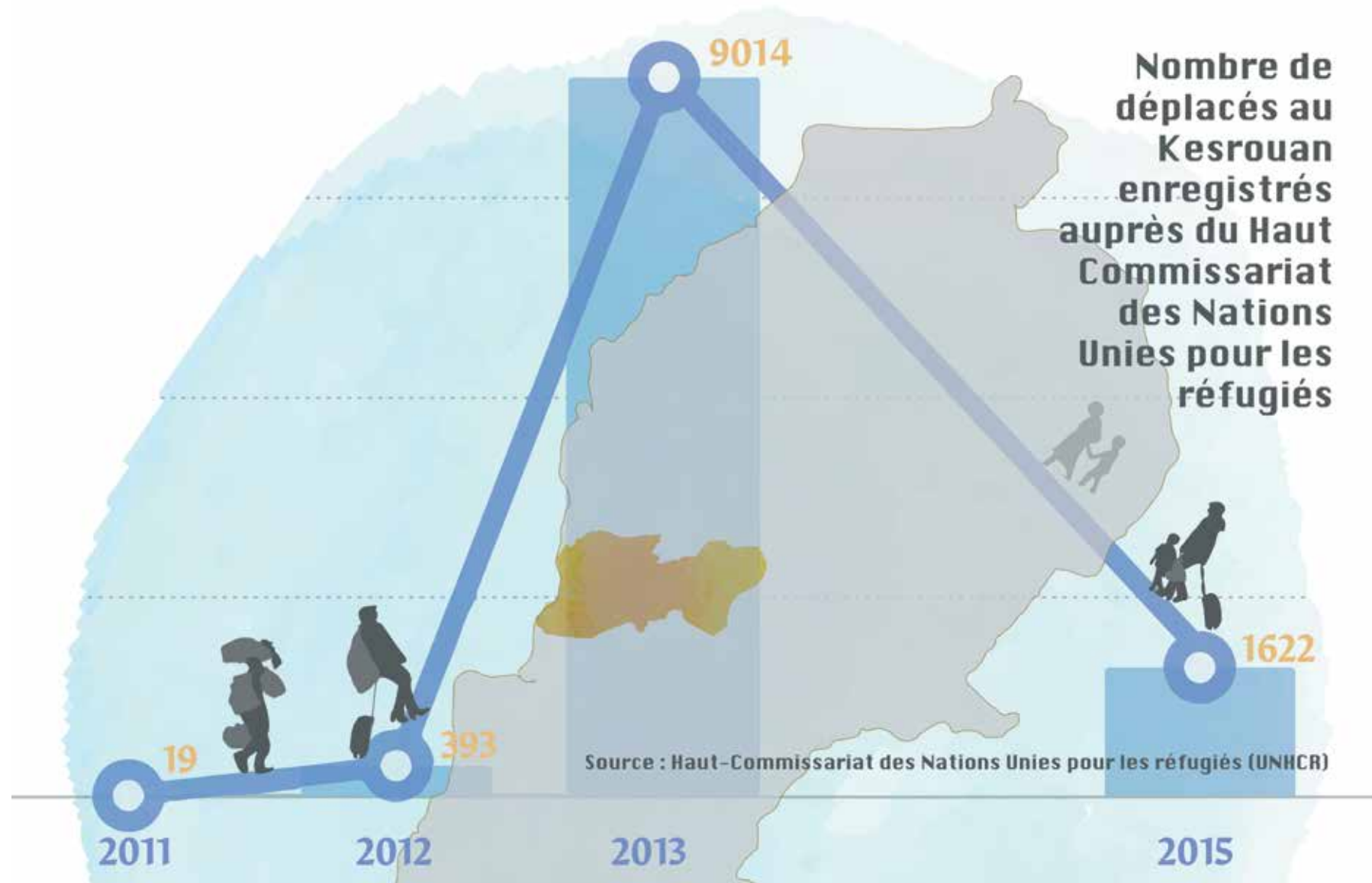
Les responsables des trois municipalités sont unanimes lorsqu'il s'agit du nombre de plaintes qu'ils reçoivent en signe de protestation contre la présence des déplacés. Toutefois, la majorité des Libanais sont en première ligne pour défendre un Syrien ou une Syrienne travaillant chez eux lorsqu'ils sont visés par une plainte.

Mis à part les intérêts personnels qui lient un déplacé syrien à un citoyen libanais, la vision qu'on se fait de l'exode syrien est sombre et met l'accent sur sa participation directe à l'effondrement de l'économie.

Dans ce cadre, une responsable dans un dispensaire du Kesrouan indique sous couvert de l'anonymat que "les associations et les institutions médicales caritatives du caza ne reçoivent pas d'aide des organisations internationales pour assister les déplacés, ou du moins ne reçoivent pas une aide suffisante". "De même, le Kesrouan est négligé lorsqu'il s'agit de projets de développement, à l'instar de ceux menés dans d'autres régions qui accueillent des déplacés", ajoute-t-elle.

Face à cette "pénurie" de dons, la responsable note que "d'aucuns refusent d'aider les déplacés sur le plan médical, parce que ce que nous recevons suffit à peine à venir en aide aux personnes démunies de la région". Et de se reprendre en précisant que les enfants des déplacés sont par contre pris en charge.

\*Journaliste



# Qui veut être grand... devient serviteur

Père Georges Massouh \*

**Dans son épître aux Romains, l'apôtre Paul a invité ces derniers à "accueillir les étrangers", désignant ainsi les pauvres qui se retrouvaient jetés dans les rues d'une ville qui les traitait avec condescendance et qui les repoussait avec une superbe aussi froide que son marbre.**

Saint-Paul affirme que l'essence de la loi divine réside dans le commandement relatif à "l'amour du prochain". Il rappelle aux Romains que l'ensemble des commandements se concentrent dans ces paroles : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour ne fait point de mal au prochain. L'amour est donc l'accomplissement de la loi" (13 : 10-8).

Mais qui est donc ce prochain qu'il faut aimer ? Dans la parabole du Bon Samaritain (Luc 10 : 25-37) Jésus assure que la proximité ne repose pas sur les appartenances familiales, nationales, communautaires ou sur n'importe quel autre sectarisme mais sur les liens qui sont tissés dans des circonstances déterminées, lorsqu'un individu rencontre un autre qui a besoin d'être secouru. La proximité, dans ce contexte précis, n'est donc pas "celle de la chair et du sang", mais devient un état régi par "la miséricorde".

Chaque passant, chaque personne déplacée ou poussée à l'exode, chaque étranger et chaque être vulnérable sur cette terre devient le prochain. Il est intéressant de relever que le Samaritain, rejeté par la société juive, n'a pas poursuivi son chemin lorsqu'il a aperçu le juif qui était tombé entre les mains des brigands. Il s'est arrêté et a reporté tous ses projets lorsqu'il a vu que celui qui avait besoin d'être secouru, ce juif qu'il considérait comme un ennemi et un hérétique, était à l'article de la mort. Le Samaritain a accompli son devoir sans tenir compte de l'identité de celui qui avait besoin de lui.

Nous n'avons pas à "avoir de complaisance pour nous-mêmes", a dit Saint-Paul au peuple de Rome la Grande. "Que chacun de nous cherche à complaire au prochain pour le bien, afin de l'édifier". "Ce sera en vain que nous essayerons de complaire à Dieu, si nous ne complaisons pas au prochain et, surtout, à cet étranger" qui est tombé entre les mains des brigands, voire entre les mains de tyrans, de meurtriers et de sanguinaires. La prière, le jeûne et l'adoration deviennent tous nuls, si leur finalité n'est pas le service de l'individu et son assistance durant les temps difficiles.

Jésus-Christ s'est mis lui-même au rang de l'étranger. Il a lié le salut au commandement relatif à l'amour du prochain, lequel est un devoir pour les fidèles. Lorsqu'il a parlé de la balance du jugement, le Jour du Seigneur, il a fait de l'amour de l'homme pour son prochain, la masse marquée principale et a expliqué que celui qui aime le Christ n'est pas sincère s'il n'aime pas l'Homme dans lequel le Christ habite, c'est-à-dire le malade, l'affamé, le pauvre, l'étranger et le prisonnier : "Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. J'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. J'étais un étranger, et vous m'avez accueilli chez vous. J'étais nu, et vous m'avez donné des vêtements. J'étais malade, et vous m'avez soigné. J'étais en prison, et vous êtes venus à moi" (Mathieu 25 : 36-35).

Nous pouvons, tout aussi bien nous référer au préambule du Sermon de la Montagne dans lequel le Christ accorde la béatitude à "ceux qui reconnaissent leur pauvreté spirituelle, ceux qui pleurent, ceux qui sont doux, ceux qui ont faim et soif de justice, qui font preuve de bonté, qui ont le cœur pur, qui procurent la paix, qui seront persécutés" (Mathieu 5 : 1-12) pour montrer que dans les deux textes, le Christ s'est attardé sur l'importance du service gratuit, de l'amour et de la miséricorde entre les humains dans la perspective du salut.

Le Christ s'est en outre mis au même rang que les faibles de toutes les nations, affirmant clairement que celui qui leur montre de la compassion, la montre ainsi à Dieu. Le texte s'y rapportant ne considère pas la foi comme un passage vers le salut au moment où d'autres considèrent la foi comme la porte d'accès à la Vie éternelle. Il ne fait pas mention non plus de l'identité des miséricordieux, qu'elle soit celle de leur foi, de leur religion ou de leur communauté. "Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, Il s'assiéra sur son trône glorieux. Toutes les nations seront rassemblées devant lui....".

Le mot nations se réfère aux juifs à et toutes les religions du monde. A l'époque, ce terme était employé pour désigner la communauté religieuse. Durant cette période, les juifs rejetaient toute relation avec le reste des nations. Mais avec Son avènement, Jésus a levé les barrières entre les nations, les appelant toutes à accepter le salut.... Dans le même temps, il a voulu dire aux juifs, les fils de sa propre nation, que les autres communautés comptaient de bonnes gens sur lesquels Dieu posera un regard miséricordieux.

Nous pouvons parallèlement avancer que l'être humain est l'endroit où Dieu aime être adoré. L'être humain en qui Dieu habite est plus beau que les temples, les églises et les mosquées. Servir Dieu, c'est servir l'être humain dans lequel Dieu a donné son souffle de vie. "L'âme de Dieu habite en vous". L'être humain devient al-Qibla et al-Mihrâb et devient de ce fait lui-même un lieu de pèlerinage, identique aux pèlerinages vers les Lieux Saints et le Tombeau du Christ. Dieu n'habite pas dans des pierres montées et n'est pas abrité par un toit. Il préfère habiter des cœurs chauds. "Donne-moi ton cœur et cela me suffit".

La tradition chrétienne veut que le "Bon Samaritain soit le Christ lui-même". Le Christ est le prochain parfait envoyé par Dieu pour panser nos blessures, pour nous sauver des griffes de Satan et de l'obscurité de la mort. Par voie de conséquence, il nous est possible de voir le Christ dans chaque personne qui donne à manger à un individu qui a faim, à boire à quelqu'un qui a soif, qui vêtit quelqu'un de nu, qui accueille un étranger, qui se rend au chevet d'un malade et qui rend visite à un prisonnier. Comme nous l'a dit Saint-Paul l'apôtre : "Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ". (Corinthe 4 : 16 et 11 : 1). Origène d'Alexandrie (+235) nous invite à prendre exemple sur le Bon Samaritain qui est à l'image du Christ. A ce

sujet, il dit : "Nous pouvons imiter le Christ et avoir de la compassion pour ceux qui sont tombés entre les mains de brigands, aller vers eux, panser leurs blessures, verser dessus l'huile et le vin, les porter sur nos mules et alléger leurs fardeaux".

Plusieurs passages de l'Évangile affirment qu'une imitation du Christ commande au chrétien d'adopter le comportement du serviteur qui s'occupe de ses frères et non pas celui du maître, même s'il est le maître de ses pairs suivant les standards de notre époque. Après avoir lavé les pieds de ses disciples la nuit où il a été livré pour être crucifié, le Christ, Maître absolu, les a interpellés par ces mots : "Vous m'appelez le maître et le seigneur : et vous dites bien, car je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que, comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes". (Jean 13 : 13-15)

La seigneurie, dans le christianisme, n'est pas synonyme de pouvoir, de force ou d'argent. Elle ne se réalise que par l'amour, la modestie et l'obéissance de la parole de Dieu, la somme des trois étant le service gratuit jusqu'au don de soi. Le vrai seigneur est celui qui a choisi d'être le serviteur des pauvres, des vulnérables, des déplacés, des personnes poussées à l'exode, des sans-abris, des réfugiés et de tous ceux qui souffrent.

Le Christ lui-même dit : "Celui qui, parmi vous, voudra devenir grand, se fera votre serviteur, et celui qui, parmi vous, voudra être premier, se fera esclave de tous. Car le fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour beaucoup" (Marc 10 : 43-44).

Le Christ est l'étranger et il est dans le même temps celui qui fait preuve de compassion à l'égard de l'étranger. Lorsque nous montrons de la miséricorde à l'égard des personnes vulnérables, nous la montrons simultanément au Christ. Nous pouvons dans le même temps avancer que toute personne qui éprouve de la compassion imite le Christ et devient à son image. A ce sujet, Saint Épiphanes de Chypre (+403) dit : "Notre Seigneur a-t-il faim et soif ? Est-il nu, Lui dont la nature est immuable, qui a créé tout ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre, qui nourrit les anges dans les cieux, ainsi que tout peuple et toute espèce sur terre ? Il est inconcevable que nous pensions ainsi. Le Seigneur ne jeûne pas dans son essence, mais dans ses saints ; Il n'a pas soif dans sa nature, mais dans ses pauvres".

Nous sommes donc appelés à prendre sur nous les soucis de l'homme moderne avec ses difficultés, ses blessures et ses nombreux problèmes, à voir sa pauvreté et l'oppression à laquelle il est confronté, notamment les soucis des gens en temps de guerre et d'exode. Nous nous engageons à nous occuper d'eux et à les aider jusqu'à la fin des temps maléfiques. Aimer Dieu implique automatiquement de chercher à accomplir la seule recommandation qu'Il nous a ordonné de suivre : "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé" (Jean 15 : 12). Aimer Dieu commande d'aimer l'être humain en premier, chaque être humain".

**Ce sera en vain que nous essayerons de complaire à Dieu, si nous ne complaisons pas au prochain et, surtout, à cet étranger qui est tombé entre les mains de brigands, voire entre les mains de tyrans, de meurtriers et de sanguinaires**

\* Professeur à l'Université de Balamand

# L'islam et l'autre

Omar Kayed\*

**Il est certain que la crise de confiance s'amplifie entre les musulmans et " l'autre ". Cela se concrétise à travers le phénomène de la montée en puissance de la droite extrémiste dans certains pays européens, en parallèle avec la vague d'islamophobie. En même temps, la réclamation de la lutte contre l'immigration clandestine augmente aussi (la plupart de ces immigrés sont musulmans). Les développements au cours des deux dernières décennies ont montré que l'influence des groupes fondamentalistes avec leurs valeurs barbares et leurs pratiques violentes a augmenté. Ces groupes menacent désormais les pays occidentaux, notamment après l'exécution de plusieurs attentats en France, en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis et après l'adhésion de nombreux jeunes dans plusieurs pays européens à Daech. De même dans certains pays arabes, plus précisément en Syrie, en Irak et en Libye, les minorités craignent de plus en plus la coexistence avec les musulmans. Cette crainte s'est justifiée après les terribles agressions contre les Zaidites à Sinjar (en Irak), l'exode par la force des chrétiens de Mossoul et l'égorgement des coptes sur la côte méditerranéenne en Libye.**

Le principal défi des musulmans aujourd'hui réside dans la reconquête de la confiance des autres, en les rassurant et en corrigeant leur relation avec le reste du monde. Le seul moyen d'y arriver réside dans la libération de la religion de l'emprise des groupes fondamentalistes pour l'apaiser. Le chemin le plus sûr pour atteindre cet objectif est la réforme de l'État national à travers la levée de la mainmise des autorités politiques sur les institutions religieuses connues, tout en menant un processus de correction globale des valeurs et des concepts déformés par les extrémistes. L'un d'eux porte sur la relation de l'islam avec " l'autre ".

L'islam, selon les textes sacrés du Coran et selon l'exemple donné par le Prophète lui-même, rend hommage à l'homme en tant que tel, indépendamment de ses croyances, de son genre, de sa langue, de sa civilisation et de sa couleur de peau. La diversité, le pluralisme, les distinctions et les divergences font partie de la volonté de Dieu. Il est d'ailleurs dit dans le Livre saint : " Si Dieu l'avait voulu, il aurait créé les hommes identiques ". Tout comme il est demandé aux musulmans de " coexister avec " l'Autre ", pacifiquement, dans un esprit de coopération et de volonté de le connaître. Il est ainsi dit dans le Livre saint que " Dieu ne vous demande pas de lutter contre ceux qui ne vous combattent pas dans votre religion, qui ne vous chassent pas de vos maisons. Au contraire, Il vous demande d'être justes avec eux et de les aider. Dieu aime ceux qui font du bien ". Dans ce contexte, le Bien évoqué dans le Livre est la forme supérieure de la bienfaisance. Plus loin, il est aussi dit qu'il " faut discuter avec les gens du Livre de la façon la plus aimable possible ", lançant aussi un appel " aux gens du Livre pour s'entendre sur une même approche ". Al-Boukhari a même raconté dans son livre datant de 1312 qu'il est arrivé au Prophète de voir passer un convoi funéraire. On lui a dit qu'il s'agissait des obsèques d'un juif. Il a alors répondu : " N'est-il pas une âme ? ". Plus même, lorsque le Prophète est mort, son bouclier était retenu en gage chez un juif. Le Prophète aurait pu recourir à ses amis pour payer ses dettes et retrouver le bouclier. Ils auraient accepté avec empressement. Mais il a voulu que son bouclier reste entre les mains d'un juif pour que sa " oumma " en tire la leçon.

Concernant l'expérience du Prophète avec les gens du Livre, nous nous arrêterons sur deux documents essentiels. Le premier est civil et comporte une reconnaissance de la réalité sociale pluraliste et de l'égalité des droits entre toutes les parties. Ce document répertorie 20 groupes différents, neuf d'entre eux sont musulmans et onze non musulmans. Aucun groupe n'a été exclu ou exilé, y compris ceux qui ne croient pas en un seul Dieu et qui figurent dans l'article 20 du document. Plus encore, ce document considère les juifs comme faisant partie de la " oumma des musulmans ". " Ils ont leur religion et les musulmans ont la leur ", est-il écrit dans l'article 24. Malgré cela, certains groupes juifs se sont retournés, mais pas tous les juifs, contre les présidents, à des moments très critiques et ils ont coopéré avec les groupes qui ne croient pas en un seul Dieu.

Le second document a été rédigé par le Prophète lui-même à l'an 10 après l'Hégire et il est destiné aux chrétiens de

Najrane, qui étaient venus chez le Prophète après sa victoire contre Khoreiche et Khayber. Le premier point de ce document stipule ainsi : " Je vais les protéger avec leurs églises, leurs maisons, leurs prières, leurs hommes de religion. Je protégerai leur religion et leur confession, où qu'ils soient, comme je le fais avec moi-même et avec les gens de l'islam et ceux qui appartiennent à ma confession ". Un autre point de la plus haute importance figure aussi dans ce document : " S'ils ont besoin de restaurer leurs églises et leurs lieux saints, les musulmans doivent les aider à le faire. Ce ne sera pas une dette mais une volonté de les aider à renforcer leur foi religieuse, par fidélité au serment du Prophète ".

Autrement dit, si les chrétiens veulent construire des églises, les musulmans doivent les aider, sans attendre une contrepartie ou considérer cela comme un prêt.

Lorsque le rendez-vous de la fête de Pâques est arrivé, alors que les chrétiens de Najrane étaient encore dans la ville, le Prophète a ouvert pour eux les portes de la mosquée pour qu'ils puissent y faire leurs propres prières. Lorsqu'une délégation des chrétiens d'Éthiopie est venue dans la ville, le Prophète l'a installée dans la mosquée et il s'est lui-même occupé d'eux en disant : " Ils ont été accueillants avec nos frères qui sont partis en Éthiopie avec Jaafar ben Abi Taleb et je dois leur rendre la pareille personnellement ".

Depuis l'époque des omeyyades, les chrétiens célébraient leurs rites religieux dans les rues, dans des cortèges où les croix et les hommes de religion étaient en fête. Ces célébrations ne se déroulaient d'ailleurs pas en l'absence des musulmans. De même, sous le règne de Haroun el-Rachid, la pratique voulait qu'à la fête de Pâques, les rues soient décorées et que les chrétiens défilent dans la rue dans un long cortège. Un grand historien a écrit que la première période abbasside était considérée comme une ère de

prospérité, en raison de la tolérance envers les chrétiens qui pouvaient exercer leurs rites religieux en toute liberté, construire des églises et des couvents et qu'ils étaient traités sur un pied d'égalité avec les musulmans dans les fonctions. Des centaines de chrétiens étaient ainsi des fonctionnaires officiels et le nombre de ceux qui ont été promus jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État était tellement élevé que cela avait suscité la suspicion des musulmans. Il faut encore relever un événement. Lorsque les Tatares ont enlevé un groupe de citoyens composé de musulmans, de chrétiens et de juifs, des négociations ont eu lieu avec l'émir des Tatares, Katloshah. Ce dernier a proposé de relâcher les musulmans, mais le calife de l'époque a refusé insistant sur la libération de tous ceux qui ont été enlevés.

Même les athées, ceux qui ne croient pas en un seul Dieu, les païens, les perses, les bouddhistes, les hindous et les autres, avaient les mêmes droits que les musulmans. Il n'y avait aucune distinction entre eux. Ils étaient des citoyens comme les autres. Par contre le Jugement dernier était laissé à Dieu. Ils étaient donc traités comme les " gens du Livre ", et la relation avec les musulmans était basée sur le dialogue, la coopération et le respect. Lorsque les musulmans ont conquis la Perse et que ces religions sont apparues, il y a eu des concertations entre eux. Abdel Rahmane ben Off a déclaré avoir entendu le Prophète dire qu'il faut les traiter comme les croyants du Livre.

Mais en dépit de tout cela, il faut reconnaître qu'il y a eu des exactions, pendant les règnes de certains califes, à l'égard des non-musulmans. Cependant ces exactions n'étaient pas, dans la plupart des cas, limitées aux non-musulmans. Elles pouvaient toucher les musulmans et tous ceux qui s'opposaient à l'autorité politique, comme l'imam Ahmed ben Hanbal.

En conclusion, le verset qui dit : " Il n'y a pas de contrainte dans la religion " (sourate de la vache 256) reste l'élément le plus important dans l'approche des religions, selon le Coran. Sur la base de ce verset, les musulmans ne peuvent pas mener des combats ou des guerres pour des raisons religieuses, telles que celles qui sont invoquées par les groupes extrémistes. La seule raison qui donne une légitimité à la guerre et au combat est " la légitime défense ". Il faut donc que l'Autre, quel qu'il soit et même s'il est musulman, attaque pour que la défense soit justifiée. Selon la sourate du pèlerinage, verset 39, " l'autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués de se défendre ". Ailleurs, il est aussi dit : " Ceux qui vous attaquent vous devez les attaquer de la même manière (La vache 194). Si les non-musulmans de Khoreiche n'avaient pas attaqué le Prophète en l'insultant et en cherchant à le chasser de chez lui, Il ne les aurait pas attaqués, et se serait contenté de dire : " Que celui qui veut croire le fasse et que celui qui veut être un kafer le fasse. Vous avez votre religion, j'ai la mienne ". De même, si l'Iran et les chrétiens (les Roums) n'avaient pas commencé à l'attaquer, il n'aurait pas riposté...

**Même les athées, ceux qui ne croient pas en un seul Dieu, les païens, les perses, les bouddhistes, les hindous et les autres, avaient les mêmes droits que les musulmans. Il n'y avait aucune distinction entre eux. Ils étaient des citoyens comme les autres**

# Protection et langage : empêcher les réfugiés de tomber dans les mailles du filet

Georges Ghali\*

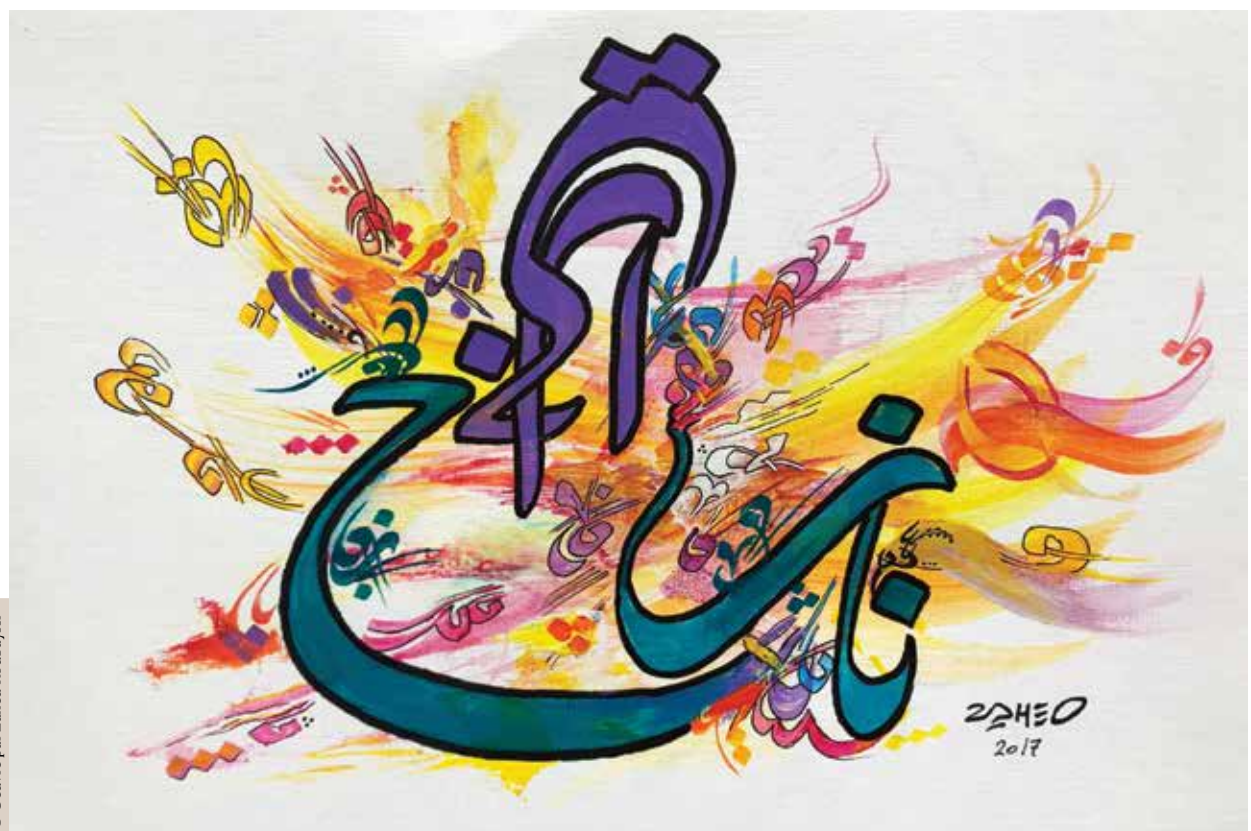
Les discussions sur le dossier des réfugiés au Liban ont toujours été alimentées par le morcellement, les idées fausses, la violence et souvent la désinformation. Ces lacunes et défis ont surtout pris la forme de longues discussions byzantines autour des mots, des terminologies et du langage. Depuis les années 1960, au moins, le débat sur la langue au Liban a été conçu pour échapper à la responsabilité, dans l'espoir que le choix des mots améliorerait la situation.

La discussion débute largement par le débat évident sur l'identification de ces personnes. Celui-ci a conduit à un périple épique et pathétique à travers la formulation et les attentes. Depuis le début de l'afflux des Syriens au Liban, suite au conflit armé, le gouvernement libanais s'est dissocié de la crise. Plus dangereusement, il a transféré cette responsabilité à la myriade d'organisations internationales travaillant au Liban et dans les pays donateurs. Cela s'est accompagné d'une série de communications internes et de messages politiques au niveau national.

Depuis 2012, le gouvernement utilise le terme de "déplacés syriens" pour désigner les réfugiés syriens au Liban. La position est fortement fondée sur l'hypothèse selon laquelle le fait de désigner les réfugiés en tant que déplacés déchargerait l'État libanais de ses responsabilités. Cette approche soulève deux préoccupations principales. La première est le déplacement de la discussion vers un exercice linguistique de brainstorming sur un champ lexical portant sur le mouvement et la mobilité. Les premières années de la crise ont surtout consisté à faire en sorte que la communication relative à la crise humanitaire exclue le mot "réfugiés". La deuxième préoccupation, plus dangereuse, réside dans les motivations et les intentions. En adoptant de telles terminologies, le gouvernement libanais vise à échapper aux devoirs et responsabilités qui incombent à tout détenteur d'obligations dans le cadre des droits de l'homme.

La question reste de savoir si les gens ont moins de droits s'ils sont appelés "déplacés". La société libanaise est-elle plus résiliente dans sa perception des réfugiés avec une formulation différente ? Bien qu'il ne soit pas adhérent à la Convention de 1951 sur les réfugiés, le Liban a néanmoins des obligations vis-à-vis des réfugiés syriens et ne peut les maintenir dans un trou noir juridique, même dans le contexte d'un afflux massif. Une série de normes internationales existantes sont en effet applicables en ce qui concerne le non-refoulement des personnes fuyant un conflit, mais aussi leurs conditions de protection dans le pays d'accueil. Ces normes devraient être interprétées de manière à renforcer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il est primordial de souligner que l'afflux massif ne peut être invoqué par le Liban pour violer le principe de non-refoulement et les obligations internationales fondamentales en matière de droits de l'homme.

D'un autre côté, plusieurs termes, malgré qu'ils soient juridiquement corrects, pourraient aussi alimenter les tensions entre les communautés d'accueil et les réfugiés. Apprendre que de nombreux ressortissants syriens sont "irréguliers" au Liban ou qu'un certain nombre d'entre eux sont détenus pour "entrée illégale" ou "séjour illégal" répand une perception d'insécurité parmi les communautés libanaises. Le Liban a tout intérêt à assurer la stabilité et la sécurité du pays, mais les restrictions fondées sur les catégories, y compris les arrestations et



Une illustration calligraphique en arabe de Zahed Koubayssi montrant la différence entre les mots "déplacés" et "réfugiés" dans l'agencement des lettres qui les composent. Le dessinateur établit une étude des caractères calligraphiés et évoque la nostalgie et le désir de retour qui habitent l'esprit des déplacés, alors que les lettres ramassées dans le deuxième mot illustrent le regroupement des réfugiés dans un lieu bien défini, replié sur lui-même.

les détentions, ainsi que la stigmatisation et les mauvais traitements persistants de réfugiés devraient être traités dans le contexte du droit. Les politiques rigides mises en place à l'encontre des ressortissants syriens au Liban, en plus des couvre-feux, des raids, des arrestations et des violations de la présomption d'innocence, ont généré une forte impression d'une menace à la sécurité chez les Libanais ayant accueilli des réfugiés. Celle-ci entraîne une plus grande ségrégation et une discrimination affaiblissant la cohésion sociale et constitue de nouveaux défis pour les contributions à la stabilité.

Alors que les médias et les dynamiques sociales jouent un rôle important dans la définition des attitudes, en blâmant ou en ciblant des collectivités spécifiques, les autorités, conjointement avec d'autres organisations pertinentes, y compris la société civile et les acteurs humanitaires, devraient examiner les moyens de construire et de maintenir la cohésion sociale. Changer les perceptions et les attitudes à l'égard des réfugiés afin qu'ils soient vus dans leur réalité sans fard, plutôt que

perçus comme une menace inhérente sur les plans socio-économique et sécuritaire, est fondamental pour combattre les impressions erronées qui ont alimenté la jalousie et le ressentiment de l'opinion publique libanaise.

En conclusion, le transfert constant des responsabilités et la création d'un environnement de dépendance et de protection pourraient être contre-productifs au vu des préoccupations du gouvernement libanais et de l'intérêt de la société. Il est donc absolument nécessaire que les débats en cours sur un document de politique officielle compréhensible portent sur ces défis. Il est important que même lorsqu'ils discutent des solutions à la crise, les décideurs libanais se concentrent à la fois sur le retour en Syrie et la protection des droits pour les réfugiés syriens, qui devront de toute façon passer plusieurs années au Liban.

## Exode de deux mémoires

Mohammad el Hajj Hussein\*

**La rue, 6 heures du matin. Le quartier est encore immobile avec ses coins de rue, ses balcons et ses fenêtres sur lesquels d'habitude se promène le regard. Du balcon de cet appartement, il ressemble à des boîtes d'allumettes collées les unes aux autres, reliées par des câbles électriques qui tissent la grande toile d'araignée nommée " quartiers populaires ", avec des rues bondées, des visages visiblement frustrés, abattus, et qui vont et viennent en file indienne ; des graffitis sur des murs gravés par des amoureux lassés des mêmes trajets empruntés pour se rendre à l'école, ou le spectacle des jeunes filles se rendant aux points d'eau.**

Le visage d'Abou Hassan en ce matin, plein d'une immense nostalgie, ressemble à une grande jarre sur laquelle est gravée une histoire plus longue que toute histoire. Cet homme qui a vieilli comme si la vie avait consumé ses flancs, le voilà taillant les fleurs sur le rebord de son balcon, un endroit où il aime voler des moments de calme et se faire le complice du silence, avec sa tasse de café et la voix de son magnétophone diffusant doucement des chansons de Feyrouz, Wadiah el-Safi et Nasri Chamseddine, pendant que ses yeux observent les pas d'Oum Hassan, qui a vieilli à ses côtés, et qui lui a donné les trois fleurs qui sont à l'intérieur, et qui sont la seule moisson et fruits de sa vie.

Les membres de cette famille sont indifférents à tout ce qui dans ce quartier pourrait être homologué au Guinness ou figurer à l'ordre du jour de sommets arabes. Ce sont, c'étaient, des gens qui appellent les choses par leur nom, un habit, un mur, un travail. Des fenêtres de cet immeuble d'un étage, la vie ressemble à une course poursuite : le père qui sort à l'aube avec son chariot à fèves soigné, dégageant une odeur de cinnamome, d'ail émincé et de gaz allumé à feu doux, d'épices dont le parfum vous fixe sur place, dans ce coin où se tient Abou Hassan, jusqu'à midi, l'heure de sortie de ses trois filles de l'école, jusqu'au soir bruisant des mille et une histoires héritées des aïeux, des mères et d'une terre qui ne lui a légué qu'un chariot pour la fatigue, et une famille pour la joie.

Ses filles, les voici sortant tous les matins pour l'école, et emmenant avec elles les recommandations de leur mère, comme si les cent mètres qu'elles doivent franchir étaient une jungle où elles n'auraient d'autre secours que la miséricorde de Dieu.

À l'école, les jours se ressemblent, échanges de secrets de jeunes filles, rêves qui s'étagent, s'élèvent et retombent ; certaines rêvant d'universités à mille lieues d'une rue qui se tait le matin et s'anime jusqu'aux derniers feux du crépuscule, d'autres d'un prince charmant en chair et en os qui promet de transmuter en vie heureuse tout ce qu'elles ont appris aux heures de mathématiques, de lecture, de langue ou de sport. Trois roses sur l'aire à grain de l'âge, qui se résume en deux visages fatigués portant le nom d'un Hassan qui n'est jamais arrivé.

La mère répand dans le quartier l'odeur de sa cuisine, l'odeur des épices parfumant des plats traditionnels, de la " mjaddara " qui trône au milieu de la table entre le lait caillé, les oignons et le pain, des soupes durant les hivers qui passent comme un ennemi familier dont ils connaissent bien les moments, l'hiver qui les chasse du balcon, mais qui se fait le garant des aspirations secrètes qui ont marqué chaque prière, chaque détail de la vie d'une famille qui s'est bâtie sur l'amour, la chaleur ; d'une famille que la terre bienveillante se réjouit de voir assise en tailleur sur des matelas d'éponge,



« Boîte des ombres », une œuvre d'art d'un des enfants participant au projet « Chance » organisé par l'association « Recherche d'un terrain d'entente » (Search For Common Ground), dans le cadre d'ateliers de dessin visant à associer communautés d'accueil et collectivités hôtes à travers les arts.

dans une pièce orientale, formant cercle autour du poêle qui la rassemble comme une troupe qui s'accorde avant de paraître sur scène, s'entend sur les règles et les réparties... Tous pour un.

Le quartier est lavé à grandes eaux par la pluie. La bonne odeur de la terre s'élève comme un signe de vie à la fois silencieux et tumultueux. Le froid rougit les joues comme de honte, et le chariot bien à l'abri dans son coin de rue réchauffe ceux qui fuient l'enfer mordant du froid. Et Abou Hassan debout contre son chariot, jetant des morceaux de bois dans un bidon en fer blanc rouillé comme les âges, vermoulu comme toutes les voyages qu'il a fait, enfant, adolescent ou vieillard, propriétaire d'un chariot qui lui permet de faire vivre sa famille et de la hisser, en toute honnête sincérité, vers le suprême confort.

Puis, en cherchant de nouveaux balcons pour y faire monter la fumée de sa marmite, le voici lorgnant une nouvelle route, celle d'un nouveau pays autre que celui où il avait serré ses trésors de joie et de souvenirs. Mais les années de guerre passèrent sur lui comme des sabres, et il fut lacéré par les tristesses pour tous ceux dont il se sépara ; pour la manière dont les bombes, les fusées et les voitures piégées rasèrent tout, et les recoins cachèrent toutes sortes d'assassins ; pour l'amour du sol natal disparu dans le

grondement des chenilles de chars et des tirs nourris d'armes automatiques, et des grands vents des jours derniers qui soufflèrent.

Dure comme la mort, cette image s'en alla. Mais auparavant, avant les tentatives de fixer leurs yeux sur un lieu nouveau, les dernières images qu'ils gardèrent de leur terre fut celle d'un convoi qui s'ébranle comme un vieux jouet sur le point de se désarticuler ; et les voilà qui se tournent tous vers un sol auquel ils font leurs adieux comme à un mort sur le point d'être mis en terre, parmi les sifflements des obus et les explosions qui retentissent dans le cœur, comme si la terre était distribuée à des barbares qui ne savent compter jusqu'à dix avant d'aimer, qui ne savent pas laisser Dieu tranquille, qui ne savent fuir qu'en foule.

La route est longue qui conduit au Liban. On dirait qu'ils doivent revoir tous les visages qui les ont forcés à fuir, et tous leurs drapeaux ; comme s'il suffisait de dire : " Que serait devenu cet enfant s'il n'avait fui ? ", avant qu'un concert de voix unanimes réponde : " C'est la volonté de Dieu, il fait ce qu'il veut ", et qu'un silence total s'installe, condamnation de tous par tous, eux victimes de toutes les erreurs, celles des parents, celles de la terre, celles des chefs et du jeune qui a visé au cœur, et leur a légué cet horizon nouveau dans un convoi roulant sur une route du Liban.

C'est un lourd silence qui traverse la nuit, et

un autre adieu qu'il leur faut faire, pour vivre avec une nouvelle mémoire. Ce sont deux voyages. Là, les maisons sont plus proches, eux-mêmes se sentent d'ici, leurs nouveaux voisins savent d'où ils viennent et connaissent leur tristesse, celle qu'ils ressentent et celle qu'ils se doivent ; et eux savent quelle fenêtre ils doivent ouvrir pour que reflue vers eux quelque chose de leur ancien quartier.

Aujourd'hui, Abou Hassan a refait sa vie avec un chariot où s'étale du maïs, des fèves et du lupin. Il la tire, joyeux, sur des routes de montagne, près d'écoles qui les abritent, près de gens qui se regardent les uns les autres du fond du cœur, afin que la douce tristesse pour ce qu'ils ont perdu ne s'éteigne pas ; sauf que ce nouvel endroit leur a donné une identité qui, contrairement à l'autre, les libère de toute crainte.

Ses filles sont aujourd'hui plus belles que tout ce qu'il a pu souffrir. Les écoles adoucissent désormais son chagrin, et les routes que tout le monde parcourt sont à tous. Les fenêtres de la vie s'ouvrent sur de l'espoir. Ils ont installé en ces lieux tout ce qui leur ressemble, la cuisine de leurs femmes, les habits de leurs enfants, leur accent, leur timidité, et leurs yeux qui ont commencé à oublier la tristesse intime qui est la leur.

La ville, avec toutes ses frayeurs, les a apprivoisés, elle les a réconciliés avec les nouveaux visages ; elle a accepté leur aspiration pour un gagne-pain – peintres, électriciens, marchands ambulants – les a réconcilié avec tout ce qui a déjà été, comme s'il s'agissait d'un autre peuple ; et la vie s'est faite proche ou du moins, les jours d'Abou Hassan se sont faits tels, s'écoulant désormais sans tristesses, sans peurs, sans embarras pour une identité toujours comme à portée de main.

Pour tout dire, il est las d'avoir à payer pour un péché qu'il n'a pas commis, ni d'ailleurs ses voisins qui faisaient partie du premier convoi et feront partie du second. Les voici rassemblant leurs biens, voici Abou Hassan rassemblant les objets de sa deuxième maison sur un véhicule qui s'ébranle vers son nouveau logis, leur malédiction se répète désormais, à chaque fois qu'un homme décide de leur poignarder le cœur, les jetant sur des routes sans terre, des routes bordées de peurs et de haltes provisoires, de routes les brusquant vers n'importe quels horizons sûrs, migrants pleurant la jeune fille dont la photo fut la tristesse du monde entier, leur fille, leur proche, leur voisine, la fille qui ne les traitait pas en étrangers, la fille d'une famille qui leur était liée par des liens de parenté.

Abou Hassan se retourna, et ses cris de lamentations couvrirent tous les autres, sanglots qui s'étranglent dans sa gorge d'homme aux deux cœurs, l'un battant dans un vieux recoin perdu, l'autre languissant après un nouveau foyer.

# Les réfugiés syriens, une main d'œuvre qui participe à la production de tabac au Liban-Sud

Mohammed Berri\*

Les producteurs de tabac de la région de Bint Jbeil, au Liban-Sud, ont trouvé dans la participation aux travaux de familles de déplacés syriens une aide précieuse qui a contribué à améliorer la production au milieu de conditions difficiles et de moyens financiers limités.

" Je supervise actuellement la culture de 12 dounoms et j'ai eu recours à un certain nombre de réfugiés syriens habitant le voisinage ", a ainsi affirmé Abou Hussein, un agriculteur de Aïtaroun âgé d'une soixantaine d'années, au correspondant de l'Agence nationale d'information.

" Cultiver le tabac est fatigant, et les jours ouvrables sont constitués de cycles qui se chevauchent, entrecoupés de saisons ".

Puis poursuivant sur sa lancée tout en repiquant les feuilles de tabac avec l'aide de membres de sa famille et de quelques ouvrières syriennes : " Je les ai associés à cette culture parce que les frais habituels de main d'œuvre et les dépenses diverses arrivent à peine à équilibrer la production ".

Il note que " la main d'œuvre syrienne temporaire, surtout au moment de la plantation, constitue un facteur auxiliaire qui contribue à l'augmentation de la production ".

La culture du tabac dans la région de Bint Jbeil est un moyen de subsistance pour de nombreuses familles. Elle est considérée comme l'une des cultures agricoles les plus importantes après celle de l'olive, et elle a toujours accompagné les fermiers dans les beaux et mauvais jours, avant, pendant et après l'occupation israélienne, le tout en l'absence de cultures alternatives.

La culture du tabac nécessite 16 mois de travail continu, à commencer par les semences placées en soins intensifs, à la plantation dans une bonne terre dans l'attente de la croissance, puis la récolte, le séchage, la classification et la préparation, jusqu'à la phase finale où le pro-

duit est livré à la Régie des tabacs et tombacs.

Dans sa maison du village de Kounine, Hanane repique les feuilles de tabac placées sur une table en plastique devant elle, une récolte résultant de la plantation de quatre dounoms de terre.

Elle précise : " Les coûts de la main d'œuvre sont très élevés au regard de la production. Depuis deux ans toutefois nous avons commencé à embaucher des ouvrières migrantes syriennes à qui nous versons la moitié de la paie journalière de leurs homologues libanaises, soit 20.000 LL ".

Puis elle ajoute : " Au cours des deux étapes de la récolte et du repiquage, nous payons environ 2.000 LL le ballot, mais au moins le résultat est meilleur que par le passé, grâce à l'aide ponctuelle des femmes syriennes déplacées, surtout pendant la saison des plantations.

Il y a deux ans, Bahia a fui la Syrie vers la localité de Bint Jbeil, sans jamais rien connaître sur la culture du tabac. " En seulement quelques jours, j'ai appris à ramasser les plants avec les voisins, puis nous avons aussitôt commencé à travailler ensemble dans la production ", a-t-elle confié.

Bahia et certains membres de sa famille ont fini par maîtriser tous les détails de cette culture, allant de la plantation, à la cueillette, au repiquage, puis la récolte et la collecte, à l'exception du semis de graines dans la pépinière et de la première plantation.

La jeune femme précise à cet égard, que " cette étape est difficile et nécessite de la précision, ainsi qu'une connaissance exacte des maladies qui infectent la planta-

tion, chacune d'entre elles ayant un nom et un médicament approprié ".

La culture du tabac exige, selon un conseiller agricole de la Régie des tabacs et tombacs, " beaucoup d'expérience, de sophistication et d'accompagnement en raison des maladies qui affectent la plantation et les plants ".

Il ajoute que " le fermier doit être un familier de cette culture avec une expérience quotidienne minimale du traitement et de la surveillance, il doit aussi prendre soin de la stérilisation du sol, pulvériser les pesticides, retourner la terre, planter les graines sélectionnées à partir d'une plante saine et éviter l'agriculture intensive ". C'est pour cela que la participation des femmes déplacées syriennes reste limitée à certaines étapes spécifiques.

Pour sa part, le vice-président de la Confédération générale des travailleurs au Liban (CGTL) et président du syndicat des planteurs de tabac, Hassan Fakih, a souligné que " la culture du tabac est une agriculture domestique héritée et dispose de mécanismes liés à l'expertise et à l'exactitude pour éviter une production malsaine ".

À cet égard, il précise que " le travail de la main d'œuvre syrienne se limite le plus souvent à l'étape de la plantation ".

\* Correspondant de l'Agence nationale d'Information à Tibnine au Liban - Sud



# La discrimination contre la femme dans la loi sur la nationalité : comment influe-t-elle sur les familles libanaises et l'intégration nationale ?

Dr Fahmiyé Charafeddine\*

La nationalité constitue un des sujets complexes en matière de droits civils. C'est elle qui donne à l'individu une place légale et lui confère des droits et des obligations dans l'obtention d'une citoyenneté complète. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle toutes les chartes et conventions internationales reconnaissent " le droit de chaque individu d'avoir une nationalité ", tout comme elles préviennent contre " la possibilité de priver un individu de sa nationalité ou du droit de changer celle-ci ".

La nationalité de la femme mariée au Liban est régie par la décision numéro 15 datée du 19 janvier 1925, puis amendée par une loi datant du 11/1/1960. La discrimination contre la femme dans la loi actuelle sur la nationalité au Liban se résume en trois points :

1- L'incapacité pour la mère libanaise d'accorder la nationalité à ses enfants. En d'autres termes, la loi limite l'octroi de la nationalité aux liens du sang paternel. Par conséquent, la mère est privée d'un de ses droits essentiels de citoyenne. De même, la loi lie l'octroi de la nationalité à l'identité territoriale lorsqu'elle stipule : " est considéré comme Libanaise toute personne née sur le territoire du Grand Liban... ".

2- L'incapacité pour l'épouse libanaise de donner la nationalité à son époux non-Libanaise.

3- Une distinction est opérée entre la mère d'origine libanaise et l'étrangère qui a obtenu la nationalité libanaise. Autrement dit, les femmes étrangères mariées à des Libanais ont le droit d'acquérir la nationalité libanaise et de la transmettre à leurs enfants si elles survivent à leurs maris, alors que la mère d'origine libanaise est privée de ce droit.

Bien que le Liban ait ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme en 1996, l'État a toutefois émis des réserves sur l'article 9 de cette convention. Cet article stipule que " les États signataires donnent à la femme le même droit que l'homme en ce qui concerne l'octroi de la nationalité ". Ajoutée à d'autres réserves, ce point constitue une discrimination flagrante contre la femme au Liban.

Les arguments brandis face à ceux qui réclament l'amendement de la loi sur la nationalité en faveur de la femme libanaise montrent une mauvaise connaissance des réalités objectives au sein de la société. Il n'y a ainsi pas de données et de listes précises entre les mains des gouvernements et même des organisations non-gouvernementales sur les tendances réelles du mariage des Libanaises avec des non-Libanais. Tout comme il n'y a pas d'éléments concrets sur une tendance des Libanaises à épouser des hommes d'une nationalité déterminée.

Une des lacunes dans la connaissance de ce dossier apparaît dans les réactions des responsables politiques lors de la publication de jugements corrects dans des affaires liées à la loi sur la nationalité et à la discrimination contre la femme qui existe dans cette loi.

Quel est l'impact de cette loi sur les femmes ? Un retour aux chiffres s'impose.

Près de 18 000 mariages mixtes entre des Libanaises et des non-Libanais ont été conclus en 14 ans, (entre 1995 et 2010).<sup>(1)</sup> Le décompte de ce chiffre a été fait à partir du pourcentage de fécondité qui est au Liban de 2,3 %. Il est apparu que le nombre de personnes concernées dans la période allant de 1995 à 2008 est le suivant :

Pour les parents :  $18\ 000 \times 2 = 36\ 000$

Pour les enfants :  $18\ 000 \times 2,3 = 41\ 400$

Au total, il y a donc 77 400 personnes lésées, qu'il s'agisse de père, de mère ou d'enfant. Ce chiffre devient significatif lorsqu'on se souvient que le nombre total de Libanais résidents ne dépasse pas 4 millions d'habitants. Ces individus vivent donc au Liban et sont membres des 18 000 familles répertoriées sur une période s'étendant entre 1995 et 2008, c'est-à-dire 14 ans.

La loi actuelle sur la nationalité lèse donc 77 400 personnes, dont 41 400 descendent d'une mère libanaise, qui est une citoyenne à part entière et dont la Constitution définit les obligations avec précision, en période de paix et en période de guerre. Elle a aussi le droit de choisir ses représentants et de les élire et elle est capable de défendre son pays lorsque le devoir l'appelle. Elle a d'ailleurs prouvé son efficacité dans ce domaine. En même temps, la femme au Liban accomplit ses obligations en matière d'impôts et de taxes à l'instar des autres citoyens et peut-être même plus. En dépit de tout cela, elle vit dans sa patrie comme une étrangère, obligée d'intégrer de longues files avec les étrangers pour faire les formalités des cartes de séjour à ses enfants et contrainte à s'adresser aux " puissants " (personnes influentes) pour obtenir un permis de travail à son mari, afin de lui permettre de rester à ses côtés et aux côtés de leurs enfants.

En résumé, les problèmes rencontrés par les femmes à cause de la discrimination dans la loi sur la nationalité sont :

- La résidence obligatoire pour le mari et les enfants ;
- La difficulté d'obtenir les permis de séjour.

## Le travail de l'époux

L'épouse et les proches sont contraints de recourir à des emplois virtuels dans le cas des Palestiniens interdits de propriété au Liban.

L'obtention des permis de séjour est en outre un véritable cauchemar, non seulement pour les personnes aux revenus limités, mais aussi pour celles des milieux plus aisés. Toutes se plaignent du temps perdu pour obtenir les permis de séjour et expriment leurs appréhensions lorsque les rendez-vous sont fixés.

De plus, les secteurs d'emplois autorisés sont limités. La situation actuelle prive le mari de l'exercice d'un grand nombre de métiers, notamment les professions libérales, comme la médecine, le droit, le génie ou la pharmacie.

Il existe aussi d'autres fonctions que le mari ne peut exercer que dans le cadre du secteur privé.

## L'enseignement

Les enfants ne peuvent pas choisir des études qui leur permettraient d'exercer des professions libérales, comme le génie ou la pharmacie. Ils sont donc condamnés à partir parce qu'ils ne peuvent pas choisir leurs études et leur domaine de travail.

## Les soins médicaux

Si les problèmes des familles ayant un niveau social acceptable se limitent aux permis de séjours et au domaine du travail, ceux des autres familles à revenus limités sont bien plus compliqués. L'incapacité de la femme à donner la nationalité à son époux et à ses enfants prive ceux-ci des prestations sociales qui sont un droit pour tous les Libanais, surtout si la femme ne travaille pas et n'est donc pas couverte par la sécurité sociale. Si le problème des enfants peut trouver des solutions dans ce domaine, comment régler celui du mari qui ne peut pas bénéficier des avantages de la caisse de la sécurité sociale ?

## L'héritage

Toutes les femmes interrogées ont exprimé leur angoisse au sujet de l'héritage. L'une d'elle a même déclaré : " Je suis contrainte de vendre tous mes biens à l'avenir et de transférer les fonds à l'étranger car les non-Libanais ont un droit de propriété limité. Si je meurs, mes enfants ne pourront pas bénéficier de mes biens. Il leur faudra un décret spécial pour pouvoir le faire ". Il faut préciser que la dame qui s'est exprimée

ainsi est Libanaise, et elle devrait donc avoir les mêmes droits que l'homme au lieu d'être considérée comme " une citoyenne de seconde classe ", selon ses propres termes.

## Des problèmes psychologiques

Une femme a déclaré: "J'ai le sentiment que mon mari vit un conflit intérieur en raison du problème de l'identité. Il n'a aucune allégeance nationale ni au Liban ni à son pays. Il a perdu l'espoir en ce qui concerne la nationalité ". Puis elle a ajouté : " Je suis inquiète pour l'avenir de mes enfants et leur sort. S'ils n'obtiennent pas la nationalité libanaise, leur père les emmènera dans son pays où ils se sentiront étrangers ".

## Quel est l'impact de ces problèmes sur l'intégration nationale?

L'État moderne est celui du droit et de la loi. La nationalité fait partie de la relation contractuelle entre l'individu et son pays à travers laquelle ce dernier lui donne des droits et lui impose des obligations.

C'est sur la base de la nationalité que s'opère la distinction entre le citoyen et l'étranger. C'est aussi grâce à elle que les individus se transforment en citoyens liés entre eux par l'État de droit.

Il est inutile d'affirmer que la nationalité devient synonyme de citoyenneté. Elle est la confirmation symbolique de l'appartenance à la patrie et elle constitue par conséquent un élément essentiel de la confirmation de la citoyenneté.

Nous avons vu les conséquences négatives de la discrimination dans la loi sur la nationalité concernant l'intégration nationale. Elle prive en effet un nombre important d'individus de la nationalité d'un pays auquel ils sont attachés affectivement et effectivement, à travers le lien maternel. Ce qui provoque de nombreux problèmes matériels et psychologiques, d'autant que ces personnes sont nées et ont grandi sur cette terre. Cela peut d'ailleurs provoquer une profonde division qui aura des répercussions sur l'intégration sociale considérée comme la base objective de l'édification d'un État moderne.

L'égalité devant la loi n'est pas un objectif en soi. C'est un moyen d'assurer l'intégration sociale. Par contre, la discrimination entre les citoyens d'un même pays sur la base du sexe, de la religion ou d'autres éléments peut ébranler la relation entre le citoyen et l'État, ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes.

Le système de la nationalité qui a accompagné la fondation et l'ascension de l'État moderne est considéré comme un filet de sécurité pour la société politique. Priver les enfants de leur nationalité peut ébranler cette société et provoquer une instabilité.

Les arguments politiques brandis face à l'adoption d'une loi juste et équitable au sujet de la nationalité laissent des traces importantes sur un grand nombre de Libanaises et leurs familles. Pourquoi les Libanaises seules doivent payer des prix politiques ? Les étrangères qui épousent des Libanais ne constituent-elles pas elles aussi un poids qui alourdit l'équilibre politique?

N'est-il pas temps de séparer le concept de l'égalité des citoyens devant la loi?

L'amendement de la loi actuelle sur la nationalité ne peut plus être reporté. Les femmes attendent une telle démarche, non pas comme une générosité qu'on leur accorde, mais comme un droit qu'il est temps de retrouver.

\* Professeur universitaire activiste et chercheuse en Sciences Sociales

(1) Ce paragraphe a été choisi car il commence avec la loi sur la naturalisation, qui avait été approuvée par le gouvernement en 1995, jusqu'au lancement du projet sur les droits de la femme libanaise, mis en œuvre par la Commission nationale de suivi des questions féminines avec un certain nombre de sociétés civiles, avec le soutien du Pnud.



Bande Dessinée de Taghrid Abdel AL, écrivaine et artiste palestinienne établie au Liban

Implemented by:  
**KFW**Empowered lives.  
Resilient nations.

Le projet du Pnud " La consolidation de la paix au Liban " œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la compréhension mutuelle et la promotion de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban.

Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies de moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

**Pour plus d'informations:**  
Le Projet " La consolidation de la paix au Liban "   
Arab Bank Building - 6ème étage  
Riad El Solh Street  
Nejmeh, Beirut - Lebanon  
Telephone: 01- 980583 ou 70-119160

[www.lb.undp.org](http://www.lb.undp.org)

[www.lb.undp.org/PBSupplement](http://www.lb.undp.org/PBSupplement)



**Conçu par:**  
Omar Harkous  
Hassan Youssef

**Traduit par:**  
Fady Noun, Scarlett Haddad, Nada Merhi, Susanne Baaklini, et Tilda Abou Rizk

**Edition et révision:**  
Gaby Nasr